

Rapport n°1.a :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 5 novembre 2020

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	17 décembre 2020

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Ordre du jour

Informations de l'Administrateur provisoire.....	1
1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 octobre 2020.....	3
2. Document d'orientation budgétaire.....	3
3. Avenant à la convention de reversement UBFC – FCS pour TalentCampus	11
4. Convention de reversement UBFC – uB pour le Datacenter ESR régional.....	12
5. Convention de reversement UBFC – uB pour le LabEx LipSTIC.....	14
6. Nomination des responsables scientifiques et techniques du projet RITM-BFC et du projet TalentCampus	15
7. Enveloppe des bourses de mobilité sortantes ISITE-BFC 2020-2021	17
8. Soumission du projet Dat@UBFC au dispositif « Soutien aux actions structurantes et transversales d'animation scientifique » de la Région.....	17
9. Convention 2020-2021 DECA-BFC / UBFC.....	27
10. Traitement des demandes d'exonération des droits d'inscription à UBFC	27
11. Point sur le déroulé concernant le processus électoral (constitution des conseils).....	31
12. Questions diverses.....	34

*(La séance est ouverte à 9 h 38, en visioconférence via la plateforme Teams,
sous la présidence de M. Dominique Grevey,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer, si vous le voulez bien, ce conseil d'administration en dématérialisé, ce qui est toujours un peu délicat pour les débats, mais on va essayer de faire au mieux. Nous avons préféré éviter de prendre trop de risques, surtout que la pandémie est là et qu'il semble que nous n'en soyons qu'au début, d'après ce qu'on nous dit. Je ne vais pas discuter des mesures prises par nos tutelles, je veux juste vous souhaiter le meilleur pendant cette période qui va être un peu compliquée, qui est déjà un peu compliquée et vous dire que nous restons à l'écoute des difficultés que chacun peut rencontrer. N'hésitez pas, en cas de problème, à revenir vers nous ; nous essaierons de trouver des solutions pour que les choses se passent le mieux possible. Je pense notamment aux problématiques plus psychologiques que peuvent rencontrer les jeunes, pas uniquement mais notamment les jeunes. Si on repère des jeunes en situation difficile, il faut vraiment que l'on soit capable de les accompagner. Donc n'hésitez pas.

Informations de l'Administrateur provisoire

Je vais commencer par quelques informations diverses, si vous le voulez bien.

La dernière fois, je vous avais donné quelques informations sur la convention avec le CNRS. Je vous avais indiqué que nous étions allés voir le CNRS. Aujourd'hui, je peux vous dire qu'en théorie, Antoine Petit, le PDG du CNRS, devrait venir le 15 décembre pour signer la convention entre le CNRS et UBFC qui sera tutelle des unités mixtes de recherche avec le CNRS.

Le même jour, nous devrions signer la convention entre UBFC et ses établissements membres afin de régler toutes les problématiques qu'il y a dans la gestion des unités mixtes de recherche avec le CNRS.

C'est plutôt quelque chose d'intéressant. J'espère qu'Antoine Petit pourra effectivement venir sur le site et rencontrer quelques chercheurs. L'objectif est qu'il fasse une réunion avec l'ensemble des DU concernés par le CNRS et qu'il rencontre quelques chercheurs pour parler de problématiques de recherche et essayer de lui faire rencontrer des chercheurs qu'il n'a pas encore rencontrés sur le site.

Si je reste du côté de la recherche, je vous avais également parlé de la politique scientifique de site que nous avons la volonté d'afficher dès début 2021. Il faudrait en effet qu'on arrive à cela.

Nous avons initié une réunion avec Pascal Neige, qui est notre VP référent recherche, avec l'ensemble des pôles thématiques pour leur demander de faire un diagnostic du positionnement scientifique des laboratoires qui sont dans les pôles thématiques. L'intérêt d'utiliser les pôles thématiques comme éléments de réflexion, c'est qu'ils représentent un ensemble de disciplines qui sont cohérentes entre elles puisque nous avons choisi de calquer les pôles thématiques disciplinaires sur ce qui s'est fait à l'HCERES.

On va donc demander qu'un diagnostic soit fait, qu'un tableau de bord du positionnement scientifique par pôle soit fait parce qu'on comprend bien que le pôle langues littérature communication, par exemple, n'ait pas tout à fait les mêmes éléments de mesure de son conditionnement scientifique qu'un autre pôle comme SVTEAA – sauf erreur dans le nom puisque je ne suis pas encore familier – ou SCS qui est la Santé, ou SFAT pour les sciences et technologies. Je vais m'arrêter là, sinon je vais faire trop d'erreurs.

Cette affaire est donc lancée. Nous connaissons maintenant également le programme de la venue du jury I-Site début avril. Ils vont venir deux demi-journées, sauf erreur ce serait le 6 et le 7 avril, une demi-journée à Besançon, une demi-journée à Dijon. Ils nous proposent 16 entretiens qui sont calibrés à hauteur de 14 d'entre eux et ils nous laissent le libre arbitre sur deux entretiens particuliers.

L'objectif pour le jury est de compléter sa vision des avancées du site par rapport aux rapports qu'ils ont et aux informations qu'ils ont eues par ailleurs.

En fait, on n'a pas trop le choix sur les entretiens. Il y aura de toute façon un entretien avec des élus du CA et avec des élus du CAC. Il y aura des entretiens avec des responsables de pôle. Il y aura des entretiens évidemment avec le porteur de projet et le président d'UBFC, avec quelques chefs d'établissement, etc. Vous aurez communication du programme définitif une fois qu'il sera complètement calé parce qu'ils nous ont donné des informations, mais qui restent encore un peu à caler.

Il nous faudra, dans les deux séquences libres, essayer de mettre en avant nos forces. Nous allons donc réfléchir un peu à cela.

Je vais vous parler également un peu des élections, mais pas trop. Pour vous dire que le scrutin est en cours et que cela se passe plutôt bien, mais Emmanuel Paris nous en parlera un peu plus tout à l'heure.

Il est important que beaucoup d'électeurs votent, tout simplement – je le dis vraiment comme je le pense – parce que nous sommes regardés depuis Paris afin de voir si la communauté s'est approprié UBFC. On sait bien que c'est une vraie problématique que nous aurons à régler. Il est donc important que les votes arrivent.

Je vais rappeler quelques chiffres. La dernière fois, c'est-à-dire en 2016, il y avait 68 % de votants pour le collège A. J'arrondis en dessous ou au-dessus, je ne sais plus. Il y avait 52 % pour le collège B, 54 % pour le collège C et puis, en gros, 5 % pour les étudiants.

Je vous donne quelques chiffres d'hier au soir : 48 % pour le collège A, 33 % pour le collège B, 28 % pour le collège C et 4 % pour les étudiants. Cela nous donne donc une petite idée.

Si l'on regarde la progression qu'il y a eue dans les premiers jours, on sera en dessous du taux de participation de la dernière fois si c'est linéaire. Si ça ne l'est pas, on peut avoir n'importe quoi. C'est toute la difficulté des prédictions.

Je voudrais, avant de finir, vous remercier toutes et tous pour votre engagement au cours de ces 4 ou 5 ans - je crois que cela va faire 5 ans - dans ce conseil d'administration puisque nous sommes au dernier CA de cette mandature. Je voudrais vraiment vous remercier parce que le contexte a été difficile, je n'ai pas besoin de le rappeler, mais vous êtes toujours là. Vous avez permis à UBFC de fonctionner et c'est vraiment important. C'est vraiment important pour les équipes, je pense notamment aux équipes administratives qui sont engagées à plus de 100 % sur le terrain, qui se sont senties un peu seules par moments et si vous n'aviez pas été là, je crois que la vie aurait été beaucoup plus difficile pour elles. Pour cela, je voudrais vous remercier et vous remercier également parce que vous avez permis que le système perdure et que l'on puisse essayer de le développer.

Je vais terminer par une petite note sur les règles de vote parce que je ne sais pas si vous êtes tous capables de « lever la main ». Pouvez-vous tous « lever la main » avec vos systèmes informatiques ?

(Les membres du CA procèdent à un vote fictif via Teams).

C'est bon, tout le monde peut voter avec la petite main. Cela nous permettra donc de vérifier le nombre de votes. Je vous remercie de cliquer sur la main afin d'effacer votre vote.

M. Dufour.- Pouvez-vous vérifier si j'ai le droit de voter en tant qu'invité ?

M. Grevey.- Est-ce que vous représentez quelqu'un qui a droit de vote ?

M. Dufour.- Je suis vice-président de PMA.

Mme Bourhis.- Dans ce cas, le droit de vote est transféré.

M. Grevey.- Oui, c'est bon.

M. Dufour.- Très bien. Merci.

M. Grevey.- Merci.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 octobre 2020

Concernant l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 15 octobre, est-ce que vous avez des remarques ? Madame Puceat.

Mme Puceat.- J'ai juste une remarque sur le nom du laboratoire, tout en haut de la page 10. Il est indiqué le laboratoire LSCE, mais c'est en fait le laboratoire LOCEAN.

M. Grevey.- D'accord.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour. J'ai une remarque sur la page 13. Je l'ai signalé à Delphine qui a la correction exacte. Mon intervention a été tronquée, elle assimile BSB à l'université, ce qui n'est pas du tout le cas.

Il est dit : « *Concrètement, pour pouvoir encadrer un doctorant, il faut être membre d'une école doctorale. BSB, en tant qu'école de commerce privée, ne fait pas partie de droit et immédiatement d'une école doctorale. À l'inverse, on est à l'université...* » C'est cette dernière partie qu'il faut modifier. C'est : « À l'inverse, nous avons été évalués favorablement par l'HCERES et labellisés Équipe d'Accueil. » Il s'agit là du sens exact de mon propos.

Merci.

M. Grevey.- D'accord.

Je vous propose de passer au vote.

Moyennant les deux modifications proposées, je vous propose de voter sur ce verbatim corrigé.

Qui s'oppose ? Je ne note pas d'opposition.

Qui s'abstient ? 7 abstentions.

Le verbatim est donc approuvé moyennant les deux modifications proposées.

2. Document d'orientation budgétaire

Je vous suggère de passer ensuite au document d'orientation budgétaire qui est un document pour information.

Il faut valider les orientations, c'est donc une délibération. Veuillez m'excuser.

Je voudrais tout d'abord féliciter l'ensemble des contributeurs parce que ce document est vraiment complet. Il nous permet d'avoir une idée de tout ce qui se passe

dans UBFC. C'est vraiment très intéressant de le dire, d'en prendre connaissance, de voir les avancées.

Bien entendu, il n'a pas toute la dimension politique qu'il devrait avoir parce qu'on est sous une administration depuis 2 ans, mais je trouve que c'est vraiment un très bon document.

Ceci dit, je vous laisse poser vos questions. Normalement, les contributeurs sont devant leur ordinateur, ils pourront donc réagir.

Madame Bépoix.

Mme Bépoix.- Est-ce qu'un document de ce type fait office de projet d'établissement ?

J'aimerais comprendre la portée du document, à quoi il va servir.

Mme Bourhis.- Bonjour Madame Bépoix.

Ce document, comme l'année dernière, est un document que l'établissement a l'obligation de soumettre au conseil d'administration. Sa première vocation est de permettre la préparation du budget initial qui sera soumis aux administrateurs lors de la séance du 17 décembre.

Nous avons pris le parti de le construire en deux parties, une première partie qui fait un premier bilan des actions réalisées en 2020. La seconde partie est une projection très macro des besoins budgétaires pour 2021.

Ce n'est ni un document stratégique ni un budget. C'est ce qui va permettre aux équipes de construire le budget.

Mme Bépoix.- Parce qu'il y a des choses qui m'ont un peu étonnée et qui n'ont pas grand-chose à voir avec le budget. Je pense en particulier au fait qu'UBFC va participer au profilage de tous les postes d'enseignant-chercheur pour la recherche. Je ne vois pas le rapport avec le budget.

C'est pour cette raison que je m'interroge beaucoup sur certains contenus.

Mme Bourhis.- Normalement, le document d'orientation budgétaire a vocation à préparer le budget, mais aussi à donner quelques orientations politiques pour l'année à venir.

Le profilage des enseignants-chercheurs est quelque chose qui est déjà dans les tuyaux, c'est pour cela qu'il y a certaines indications stratégiques que nous connaissons et qui sont indiquées dans ce document d'orientation budgétaire.

Il n'a pas une vocation exclusivement budgétaire, sinon ce serait directement un budget.

Mme Bépoix.- Cela veut dire que si on le vote, on va dans le sens des contenus. On est bien d'accord ?

Mme Bourhis.- Oui, bien sûr.

M. Grevey.- En fait, le document d'orientation budgétaire doit normalement être assis sur la politique et ensuite on présente la stratégie. C'est ce document qui doit être voté et ensuite on prépare le budget qui répondra à cet ensemble.

Les profilages de poste sont quelque chose qui existe déjà, ce n'est donc pas une nouveauté.

Mme Bépoix.- Je sais que c'est inscrit dans la politique d'UBFC, mais les profilages de postes sur les axes de l'I-Site, pas la totalité des postes.

M. Grevey.- Si. Cela a déjà été délibéré en CA et en CAC. Je ne peux pas vous donner la date exacte, mais cela a déjà été délibéré.

Mme Legiard.- Est-ce que je veux intervenir, Dominique, pour donner une petite précision ?

M. Grevey.- Oui.

Mme Legiard.- Ce document se rapproche de ce qui est fait dans les établissements, qu'on appelle le rapport annuel de performance. Ces rapports sont construits dans les établissements et sont présentés dans les instances tous les ans.

Dans les universités, on fait d'une part un projet annuel de performance et ensuite on présente un rapport annuel de performance et l'ensemble des éléments présentés dans le rapport DOB sont pratiquement du même type que ceux que l'on présente dans le rapport annuel de performance. Il y a simplement des éléments que nous n'avons pas dans notre document, ce sont les indicateurs. C'est-à-dire qu'on a en principe un projet et ensuite on décline ce projet d'établissement dans un projet annuel de performance en donnant des indications chiffrées et des indicateurs sur l'ensemble des éléments qui sont présentés. À la fin de l'année, on en fait un rapport pour faire un bilan de ce qui a été fait pendant l'année.

On est plutôt dans ce type de document qui serait un rapport annuel de performance, dans la partie bilan.

M. Grevey.- Je vous apporte une précision : ceci a été voté au CA du 23 janvier, donc au CAC et au CA en janvier de cette année.

Il est dit que les profils de recherche des postes d'enseignant-chercheur permanents doivent être réalisés à l'échelle du site BFC et ce à travers les six pôles thématiques d'UBFC, qui sont les pôles disciplinaires.

Mme Bépoix.- J'en prends note.

M. Hameau.- J'ai une remarque.

Est-ce que vous avez, dans le cadre du DOB, intégré les discussions sur le CPER, notamment pour le site UBFC à Dijon ? Puisque cela fera partie des questions que posera le jury en avril. J'imagine qu'ils vont évoquer le sujet.

M. Grevey.- Les projets CPER ont déjà été présentés dans le cadre des travaux qui ont eu lieu en 2019. Et dans le cadre du CPER, il n'y a pas de site UBFC sur Dijon qui ait été acté.

Les mandats étant construits sur ce qui a été proposé par l'État et la Région en 2019, ce projet n'est pas d'actualité dans le cadre du CPER. Il faudra donc trouver d'autres crédits par ailleurs.

M. Hameau.- Du coup, il serait peut-être bien de l'indiquer. Le débat d'orientation est toute de même la suite de la vision politique. Je ne sais pas si je serai auditionné, mais si je le suis, j'évoquerai le sujet. Je pense donc qu'il vaut mieux l'intégrer.

M. Grevey.- La difficulté, c'est qu'il n'y avait pas de gouvernance.

M. Hameau.- Oui, mais l'Etat en est bien conscient. À un moment, l'Etat doit se mettre d'accord avec lui-même.

M. Grevey.- Oui.

Ce que je peux proposer, c'est d'en discuter en 2021 parce que, de toute façon, on ne sera pas en mesure de mettre en place toute la chaîne qui est nécessaire pour pouvoir passer à l'action. Il va donc falloir rediscuter de tout cela un peu plus sérieusement. Il va falloir chercher des financements. Ensuite, il va falloir faire des études et, à mon avis, on n'est pas dans l'action avant 2022 au mieux.

M. Hameau.- Oui, mais si on ne l'inscrit pas quelque part, il y a des chances que cela ne se fasse pas. Je considère que si c'est un élément politique important, il faut l'inscrire.

M. Grevey.- Je préférerais qu'on l'inscrive l'année prochaine parce qu'aujourd'hui, on n'a pas de gouvernance et on n'a pas encore discuté de ce sujet. Je ne suis pas contre l'idée, au contraire, mais je pense qu'il faut qu'on le fasse de façon plus tranquille et plus discutée.

M. Hameau.- Oui, bien sûr. Qu'on en discute, ce n'est pas un souci, mais je pense qu'il est important qu'on affiche l'objectif. Parce que c'est un objectif stratégique, cela participera à la réussite d'I-Site et d'UBFC. Ce n'est pas quelque chose d'accessoire.

Si ce n'est pas traduit dans les orientations budgétaires, je suis désolé, mais cela n'existe pas, pour personne.

Je fais un peu de politique et ce qu'il y a dans un mandat au moment de l'élection donne, derrière, une traduction budgétaire. Même si aujourd'hui la discussion n'a pas eu lieu, ce que j'entends parfaitement, l'affichage politique peut exister tout en disant que la discussion aura lieu quand les conditions seront réunies. Mais ne pas l'afficher serait une erreur, y compris dans l'optique d'avoir une discussion avec le jury international.

M. Grevey.- Je propose de le rajouter dans le contexte.

M. Hameau.- Cela me convient très bien.

Je vous informe que je devrai vous quitter à 10 h 30 parce que nous sommes aussi en gestion de crise en ce moment. C'est un peu compliqué.

Je voulais juste insister sur un dernier point qui me paraît important dans le contexte. C'est la question de l'ouverture d'UBFC à certaines écoles. J'ai déjà pas mal insisté là-dessus. Je pense que, dans le contexte, il faut aussi afficher une volonté d'ouvrir un peu plus à certaines écoles qui viennent d'arriver ou qui étaient là depuis longtemps. J'ai fait un petit recensement, l'ENSA qui est l'école d'art à Dijon, avait demandé en 2017 à intégrer UBFC. Il y a aussi l'école supérieure de musique.

M. Grevey.- Le pôle ingénierie management est en train de travailler pour préparer un conventionnement avec les écoles. Il était déjà prévu qu'elles participent à l'Ingénieur Manager Tour, c'est-à-dire au bus qui se déplace en Bourgogne-Franche-Comté.

M. Hameau.- Belle initiative.

M. Grevey.- Malheureusement, le contexte fait que nous sommes obligés de le reporter. On imagine pouvoir faire cela en janvier si tout va bien.

M. Hameau.- Oui, quand cela ira mieux, bien sûr.

M. Grevey.- Le travail est en cours du côté du pôle ingénierie management.

M. Hameau.- Est-ce qu'il faut que les écoles refassent un courrier ou pas ?

M. Grevey.- J'ai reçu un courrier d'OSEO hier. La réflexion est donc en cours.

M. Hameau.- Je peux donc déjà leur dit cela. Super !

M. Grevey.- Merci.
Madame Guelfucci.

Mme Guelfucci.- Bonjour à tous.

Je voudrais apporter un complément à la remarque de Sylvie Bépoix. Il se trouve que je suis aussi assesseur à la recherche à l'UFR SLHS et nous allons entrer très bientôt dans une autre perspective, c'est-à-dire que la loi LPR va être appliquée et toutes les SHS sont marginalisées. C'était très clair dans les rapports préparatoires, cela l'est à nouveau dans cette loi et il y a une véritable inquiétude des SHS parce qu'on se demande si on va pouvoir continuer à avoir, à côté des regroupements transversaux avec par exemple les sciences, la médecine, etc., une identité propre. Il est absolument essentiel – et je pense que tout le monde sera d'accord – qu'on maintienne des SHS, des langues, des lettres et des arts dans le panorama universitaire.

Je ne dis pas que nous sommes très inquiets, mais je pense qu'il va falloir prendre en compte cette dimension parce que nous sommes extérieurs à la LPR et, très visiblement, nous avons été marginalisés. Je ne parle pas, ici, d'UBFC mais du cadre de la loi.

M. Grevey.- Pour moi, la loi est une boîte à outils que l'on va pouvoir utiliser ou non. Certaines universités trouvent que le gouvernement n'en a pas fait assez. D'autres trouvent qu'il va dans une direction qui n'est pas la bonne. Personnellement, je ne vais pas juger parce que je vais considérer que j'ai à appliquer ce qui existe dans ma position. En revanche, il est clair que les SHS, qui font à peu près 40 % des effectifs de chercheurs, enseignants-chercheurs sur le site, ne doivent pas être oubliées. C'est pour cela que lorsqu'on parle de politique de site, on va travailler dans le cadre des pôles thématiques disciplinaires. Et nous avons justement trois des six pôles qui concernent les SHS, sachant que je prends au sens large.

On a déjà demandé aux deux directeurs de MSH d'entamer une réflexion pour mettre en place un quatrième axe sur le site. Aujourd'hui, on a trois axes qui sont identifiés comme excellents par le jury international de l'I-Site, que l'on va considérer comme des défis sociétaux de façon à ce que l'on puisse accrocher au maximum l'ensemble des laboratoires sur ces axes-là. On sait bien que c'est un peu compliqué, qu'il va sans doute falloir rediscuter, redéfinir un peu le titre de l'axe 1 qui est aujourd'hui « matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents », sachant que ce n'est peut-être pas le bon ordre. Cela ne parle pas trop en termes de défi sociétal. Donc lorsqu'on va afficher la politique scientifique, il faudra que nous ayons quelque chose du style – puisque ce que je vais vous dire n'est pas bon – « systèmes intelligents pour l'homme et la société », auquel cas on peut retrouver des SHS qui trouvent leur place ici. Mais surtout un quatrième axe qui devrait sortir de la réflexion avec l'ensemble des laboratoires SHS, mais qui devra aussi intégrer, en tant que défi sociétal, des laboratoires des autres pôles. Ceci peut-être de façon plus marginale, on est d'accord, mais de la même façon que dans l'axe 1 de l'I-Site, celui dont j'ai parlé précédemment, les SHS se retrouvent de façon un peu marginale aussi. Il faut donc que nous ayons une ouverture qui soit suffisante.

Sachez que si je suis encore ici, c'est dans cette direction que cela partira.

Mme Guelfucci.- Je vous remercie.

M. Piat.- Bonjour. Par rapport à l'ensemble des débats qui ont eu lieu, la question que je me pose personnellement est la suivante. Etant donné que l'on sait que nous sommes dans un contexte un petit peu particulier avec une nouvelle équipe qui va se

mettre en place, il faut que nous mettions un débat d'orientation en place, première chose.

Est-ce qu'on ne pourrait pas, dans les toutes premières lignes du texte, mettre une petite phrase du style « sans présager des directions futures qui structureront UBFC », donc une petite phrase qui, quelque part, ferait que tout ce qui va se mettre en place par la suite, sachant qu'il va forcément se mettre en place beaucoup de choses dans le contexte que nous allons avoir dans l'année qui vient, ne sera pas bloqué par ce débat et que nous ayons les coudées franches pour pouvoir le faire ?

Ce serait donc une petite phrase de précaution qui permettrait au débat d'être plus un bilan et qui permettrait l'évolution de la structure.

Je donne juste un exemple concernant le Polytechnicum. On va évidemment lui permettre de continuer à travailler, c'est une évidence. Simplement, la place du Polytechnicum, d'après les débats qui ont eu lieu pendant la campagne, va probablement évoluer dans la structure. Aujourd'hui, c'est un pôle. Demain, il est probable que ce ne soit pas un pôle thématique au sens où la future équipe l'entend, il aura donc une place ailleurs dans la manière dont UBFC s'articule.

Je pense donc qu'il faudrait mettre une petite phrase de prudence afin que nous ne soyons pas bloqués si nous voulons faire évoluer UBFC en interne.

M. Grevey.- Oui, vous avez raison. On va rajouter cela. Il est difficile de prendre en compte les évolutions qui pourraient y avoir l'année prochaine étant donné qu'il n'y a pas d'équipe constituée et qu'il serait un peu prétentieux de faire un document d'orientation budgétaire basé sur la vision d'un administrateur provisoire potentiellement candidat à la présidence. Il ne faudrait surtout tomber dans cet écueil-là.

D'un autre côté, l'équipe qui arrivera envisagera sans doute des évolutions, mais on ne va pas non plus révolutionner les actions techniques qui sont déjà en cours, c'est clair. Ce document est avant tout très technique, il faut bien le reconnaître.

Madame Privé.

Mme Privé.- Je me permets d'intervenir pour évoquer les propos de Monsieur Hameau d'un point de vue étudiant. Je pense notamment aux étudiants de l'ENSA qui sont très en demande de rejoindre la communauté universitaire. Ils se sentent assez séparés du reste d'UBFC. Du coup, il est vrai qu'il serait intéressant de reprendre ce genre de chose malgré la situation parce que cela permettrait d'impliquer ces étudiants qui se sentent très isolés au sein de cette région qui est très grande et qui a énormément d'écoles, d'universités, etc. Pour ces étudiants, ce serait extrêmement bénéfique de faire partie de cette communauté à l'heure actuelle.

M. Grevey.- Je vous remercie pour ce commentaire qui est pertinent.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, remarques ou suggestions ? Madame Bépoix.

Mme Bépoix.- J'ai tout de même un peu de mal à accepter de voter un document où vous dites : « On pourra faire de belles choses ». Je rebondis sur le problème des SHS. Votre document est avant tout un bilan. C'est le sentiment que j'ai eu en le lisant. C'est un bilan et les orientations que vous nous présentez, ce sont simplement la continuité de tout ce qui est déjà lancé.

Je vous entends bien, vous dites qu'on n'a pas d'équipe, etc. Mais si on vote cela, est-ce que cela ne va pas justement empêcher des rajouts, des enrichissements ? Je pense en particulier à un point parce que c'est peut-être mon cheval de bataille. Vous poussez à l'ouverture des masters internationaux. Notre inquiétude, c'est ce que vont devenir nos étudiants en local si les masters internationaux prennent toute la place. C'est un exemple.

C'est pour cela que voter un document en l'état comme celui-ci me gêne.

M. Grevey.- Je vous dis aussi qu'en l'absence d'une gouvernance depuis 2 ans, il est difficile de faire plus qu'un document technique sans sortir du raisonnable. Ce document permet de continuer tous les projets qui existent et d'aller dans cette direction.

Après, il y aura des évolutions, c'est clair, mais qui ne seront pas forcément consommatrices de crédits. En tout cas, si elles sont consommatrices de crédits, il faudra trouver la façon de les financer.

Je pense que ce ne sont pas les crédits qui seront limitatifs, c'est notre capacité à enclencher la réflexion. Quand on parle de politique scientifique, il va falloir se réunir, il va falloir discuter et il va falloir mettre en place. Quand on parle de simplification des processus et des procédures administratives, c'est avant tout de l'organisation, c'est de la réflexion, c'est de la discussion, c'est faire en sorte que les gens se parlent. Il va falloir qu'on essaie de faire en sorte que les gens s'approprient mieux cette notion d'UBFC, participent à sa construction. C'est donc surtout changer un peu la façon de travailler ensemble.

Après, les projets, que ce soit de Graduate School, de masters, etc., ils existent toujours. Le fait de dire que les masters en anglais vont être les seuls qui vont subsister n'est pas vrai. Il ne faut surtout pas que ce soit cela. En revanche, on peut avoir des idées et se dire – mais là, je sors un peu de ma position – qu'il faut imaginer faire des choses du style de Masterclass où on essaie de faire venir des sommités internationales dans certains domaines pour que cela puisse profiter à l'ensemble de nos étudiants. C'est ce genre d'action qu'il faut que nous mettions en place.

En revanche, nous avons besoin de faire en sorte que le système vive, que le fond puisse continuer à avancer et quand on parle du fond, c'est de pouvoir faire en sorte de faire fonctionner le doctorat, que la vie étudiante ne soit pas juste une ligne dans un document, que l'entrepreneuriat étudiant soit quelque chose d'important, que les projets du PIA que nous avons engrangés puissent se dérouler, que les projets ANR Europe puissent se dérouler aussi, etc. Ce document, c'est surtout cela.

Monsieur Hameau.

M. Hameau.- D'une certaine manière, nous sommes en situation de transition et il est vrai que la gouvernance provisoire fait que Monsieur Grevey est dans une situation particulière. Il doit à la fois gérer la continuité, faire en sorte que les choses se passent si possible bien sans aller trop loin, sinon on le suspectera de vouloir créer des débats alors qu'il n'est pas, aujourd'hui, dans une position complètement légitime. Je pense qu'il faut comprendre cette continuité tout en essayant de porter quelques inflexions raisonnables et ensuite, il faudra en effet reconstruire à mon sens un projet à partir de tout ce qui aura été réussi, sachant qu'il y a plein de choses de vraiment réussies à UBFC. Et aussi à partir des enseignements qu'on aura tirés des échecs qu'il a pu y avoir.

Je suis assez confiant. En revanche, on ne peut pas à la fois demander un projet et, en même temps, une transition. Il faut être dans un équilibre. Je pense que chacun le comprend.

M. Piat.- Personnellement, pour rebondir sur la remarque qui a été faite, cela ne me dérangerait pas de voter ce document dès l'instant où il est écrit : « Sans présager des évolutions structurelles qui seront apportées après la période de transition actuelle ». Si on met cette petite phrase en préambule, pour moi, il n'y a plus aucun problème pour voter un tel document d'orientation budgétaire.

M. Grevey.- Ce sera fait. Vous avez raison.

Mme Bépoix.- A ce moment-là, une phrase qui engage tout de même la possibilité. Je ne sais pas s'il existe quelque chose de juridiquement net, clair, qui dise que l'on peut faire d'autres choses que ce qui est inscrit dans ce document.

M. Grevey.- Oui, c'est-à-dire faire des choses en plus. C'est ce que vous voulez dire ?

Mme Bépoix.- Que ce qui est inscrit soit fait, mais que cela ouvre la possibilité de mettre en place une politique, derrière, avec la nouvelle équipe.

M. Grevey.- On est d'accord, mais ce qui est important, c'est que ce n'est pas un projet d'établissement qu'on écrit. C'est la note préparatoire pour que l'on puisse discuter du budget plus tard.

Mme Clavequin.- Dominique, je souhaite faire une petite intervention, si vous me le permettez, sur le DOB.

Les documents d'orientation budgétaires, c'est classiquement le même sujet dans les collectivités diverses et variées. Dans les temps où nous avons des élections qui suivent l'année n + 1, le DOB n'engage évidemment pas, le cas échéant, une nouvelle équipe. On est vraiment dans une logique de continuité de gestion avec des grands enjeux. En général, les collectivités veillent à ne pas obérer des décisions qui pourraient être prises par la suite s'il y avait un changement d'équipe.

Donc là, en l'état, que le document soit plutôt technique me semble être une bonne façon de procéder et en aucun cas il n'engagera l'avenir de la structure ou les orientations qui pourraient être prises dans les prochains mois. On n'est pas du tout sur un document qui va contraindre ou engager de façon formelle la future équipe. Il me semble en l'état plutôt prudent dans sa rédaction et n'entravera pas l'action future.

M. Grevey.- Merci.
Oumhanie Legard.

Mme Legard.- Merci de me redonner la parole. J'irai un peu dans le sens de tout ce qui vient d'être dit, tout simplement pour une question à nouveau du statut de ce document. Je pense qu'il serait bon, comme cela a été suggéré, de rajouter une introduction pour expliquer ce qu'est ce document parce qu'en réalité, dans la culture universitaire, nous n'avons pas l'habitude de ce type de document, nous avons d'autres documents. Nous avons des documents qui s'intitulent « projet d'établissement » et nous avons « le projet annuel de performance », « le rapport annuel de performance ». On est donc sur d'autres paradigmes, ce qui fait que le problème que pose ce document, c'est qu'il fait à la fois du bilan, des projections et du budget. Il fait du trois en un.

Ce document est très intéressant, mais il faudrait peut-être préciser qu'il ne se substitue pas à ce que nous avons l'habitude de faire dans les universités ou dans les établissements d'enseignement supérieur dans le sens où il va falloir évidemment mettre en place un projet qui va acter d'autres engagements budgétaires et peut-être d'autres priorités, je ne sais pas.

Nous sommes tous dans l'attente de la mise en place de la nouvelle équipe qui va être élue très prochainement. Et il y a un certain nombre de projets, même en interne à UBFC, qui attendent l'élection de cette équipe pour savoir exactement comment procéder.

Là, ce document se discute plutôt comme étant un bilan. Il faut le dire clairement. C'est le bilan de tout une équipe qui a travaillé cette dernière année. Et puis il donne une orientation qui est claire, mais qui ne se substitue en aucun cas à ce que sera le projet porté par la nouvelle équipe. On sait qu'il y a beaucoup de choses qui vont changer, des choses qui vont être discutées. Il faut donc bien préciser le statut de ce document en introduction pour que l'on puisse poursuivre prochainement avec un vrai projet d'établissement et peut-être des objectifs qui seront légèrement différents de ce qui a été présenté dans ce document.

M. Grevey.- Madame Bourhis, notre DGS, va intervenir.

Mme Bourhis.- Oumhanie, j'ai bien entendu ce que tu as dit, mais c'est un document qui est obligatoire et qui existe dans tous les établissements d'enseignement supérieur et donc dans d'autres universités. En plus, ce n'est pas la première fois qu'on le fait. Il vous a été soumis les années précédentes. Je n'étais pas là, mais j'ai trouvé la trace de ce document.

Nous l'avons effectivement peut-être trop construit sur le bilan et pas suffisamment sur la prospective pour toutes les raisons qui viennent d'être expliquées. Néanmoins, il y a tout un tas de projets qui sont engagés et qui se doivent de continuer, avec des décisions déjà prises auparavant. Il n'y aura jamais un revirement à 90 degrés des positions et des engagements de l'établissement. On est obligé de continuer les projets engagés.

Mme Legard.- Oui, bien sûr. Je comprends tout à fait.

M. Grevey.- Madame Pucéat.

Mme Pucéat.- C'était pour aller dans le sens de ce qui a été dit. Je veux souligner que ce n'est pas un projet d'établissement et qu'il est tout à fait judicieux de rester prudent et de ne pas s'engager trop en avant pour ne pas aller à contre-courant de l'équipe qui pourrait ensuite être mise en place.

Et cette phrase à rejouter comme quoi cela ne présage pas d'évolutions structurelles futures me semble effectivement judicieuse. Cela laisse ouverte la porte au fait d'ajouter quelques évolutions supplémentaires par rapport à ce qui aura été écrit ici.

M. Grevey.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Sinon, je vais soumettre ce document au vote.

Nous rajoutons donc une phrase disant que des évolutions pourront arriver et que nous réfléchissons à un bâtiment sur le campus de Dijon. Moyennant ces deux modifications dans le contexte, qui s'oppose à ce document ? Pas d'opposition.

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Je vous remercie pour l'approbation de ce document.

Je vous propose de passer au rapport n° 3.

3. Avenant à la convention de reversement UBFC – FCS pour TalentCampus

Ce rapport concerne un avenant à la convention de reversement entre UBFC et la fondation de coopération scientifique pour le projet TalentCampus qui devrait normalement se terminer fin 2021, si je ne me trompe pas.

Je vous laisse intervenir, Madame Bourhis.

Mme Bourhis.- L'objectif de ce rapport est de traduire la prolongation de l'IDEFI TalentCampus à budget constant par l'ANR jusqu'à fin 2021.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais vous aviez déjà voté, en 2018 et 2019, une convention de reversement entre la FCS et UBFC, ainsi que deux avenants pour traduire des échéanciers de reversements des fonds reçus par UBFC à la FCS qui est gestionnaire de ce projet.

Nous sommes à budget constant, mais l'idée est d'introduire de nouveaux versements en 2020 et 2021 et puis de diminuer d'autant le solde qui sera versé en 2022 après la remontée définitive des relevés de dépenses en fin du projet.

Vous avez le modèle de convention et puis le courrier de l'ANR qui prévoit le prolongement du projet.

Les deux annuités introduites, c'est un premier versement de 265 000 € à la fin de cette année et puis un second en septembre 2021 de 210 000 € qui sera fonction du montant des relevés annuels financiers et scientifiques à l'ANR.

Le solde a été réduit d'autant et sera plafonné à 55 000 €. Ce solde sera versé en 2022, après la remontée finale de la totalité du projet.

Vous avez la proposition de l'avenant n° 3 à la convention de reversement, où on a laissé les modifications en rouge car il est toujours assez complexe de lire les avenants étant donné qu'on réécrit complètement les articles de la convention initiale, ainsi que le courrier de l'ANR en pièces justificatives.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Sinon, on peut passer au vote.

M. Grevey.- Je vous propose de bien vouloir approuver la signature de cet avenant n° 3 à la convention qui acte les modifications qui vous ont été présentées par Madame Bourhis.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette approbation qui nous permet de passer au dossier n° 4

4. Convention de reversement UBFC – uB pour le Datacenter ESR régional

C'est une convention de reversement entre UBFC et l'université de Bourgogne pour le Datacenter régional sur l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est un Datacenter qui a été labellisé par le MESRI en 2018. Il a été le premier labellisé avec celui de PACA sur la base d'une volonté des partenaires de mutualiser les moyens et les services dans le domaine du numérique au niveau du site Bourgogne-Franche-Comté.

C'est Monsieur Levrey qui devrait intervenir.

M. Levrey.- L'objectif de ce rapport est de présenter une convention de reversement direct à l'université de Bourgogne. Ce reversement est envisagé pour un package de travaux correspondant à une consolidation matérielle réseau du Datacenter labellisé.

Le contexte est le suivant. UBFC a bénéficié d'une subvention ministérielle fin 2019, subvention à hauteur de 622 k€. Il a été décidé par les VP numérique et DSI de l'UBFC, l'uB et l'UTBM de subdiviser cette subvention initiale en plusieurs tranches. Là, il s'agit de la tranche, du *package* de travaux, n° 2 qui s'élève à 244 000 € et qui correspond à des achats d'investissements matériels d'infrastructures propres au bâtiment implanté sur Dijon.

Cette convention de reversement est là pour préciser les modalités de transfert de ces fonds à l'uB, étant entendu qu'elle s'accompagne de toute une série de justificatifs sur la destination de ces fonds, sur les achats, sur la bonne conformité de l'ensemble des achats afférents dans ce cadre.

En gros, le *package* 2 de 244 k€ est à destination de travaux localisés à Dijon. En ce qui concerne le *package* 1 de 378 k€, donc le complémentaire par rapport à la subvention de 622 k€ du ministère, il concerne plutôt les travaux d'interconnexion réseaux régionaux entre le réseau RESUBIE bourguignon et le réseau SEQUANET franc-comtois.

Pour cette partie, un groupe de travail a été monté et on verra dans le futur comment on gèrera. Pour l'heure, il a été proposé de reverser, pour des questions de simplicité, la seconde somme de 244 k€ en direct avec l'université de Bourgogne. C'est l'objet de cette convention.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions ou des demandes de précision.

M. Grevey.- Avez-vous des questions ? Madame Bépoix.

Mme Bépoix.- C'est une question de total néophyte.

Vous parlez de deux réseaux ? C'est juste pour comprendre à quoi cela sert. Vous réunissez deux réseaux en un seul. C'est cela ?

M. Levrey.- Je parlais du *package* de travaux 1 qui est complémentaire au *package* de travaux 2. L'objet de cette convention ne concerne que le *package* de travaux 2.

Le *package* de travaux 1 concerne effectivement l'interconnexion des deux réseaux régionaux puisqu'il existe actuellement, pour des questions de maillage territorial, pour des questions d'acheminement réseau, deux réseaux de collecte régionaux distincts, RESUBIE côté bourguignon et SEQUANET du côté franc-comtois. L'idée est de les interconnecter avec une liaison très haut débit pour permettre le développement du Datacenter labellisé, pour que l'ensemble du territoire bénéficie d'un service de haute qualité, de haute performance.

Ce sont plutôt des travaux réseau qui seront irrigués par le *package* de travaux n° 1, donc en fait la subvention à hauteur de 378 k€. C'est la partie complémentaire de la subvention.

Là, on parle vraiment du *package* n° 2 qui concerne uniquement de l'achat de matériels et d'infrastructures réseau au Datacenter implanté à Dijon.

Mme Bépoix.- D'accord.

M. Levrey.- Ma remarque était plus globale. L'enveloppe dont a bénéficié UBFC peut être segmentée entre une partie plutôt interconnexion réseau régional et une partie plutôt consolidation matérielle sur le bâtiment de Dijon.

L'objet de la convention de reversement concerne la partie matérielle située à Dijon.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez d'autres questions ? Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Je voyais que c'était la priorité n° 2. C'est peut-être pour la première tranche du Datacenter qui a été construit en 2015. J'avais cru comprendre que notre Datacenter était un nouveau Datacenter, mais c'est en fait une extension du Datacenter qui a été construit auparavant.

M. Grevey.- En fait, le Datacenter de l'université de Bourgogne existait avant la labellisation. Il y a un projet d'extension bâtementaire de ce Datacenter pour pouvoir mettre l'ensemble des serveurs qui se trouvent sur tous les campus à l'intérieur. Dans cette convention, on ne parle pas de cela. On parle surtout du raccord de ce que j'appelle la « tuyauterie » entre les sites, de façon que le Datacenter qui se trouve à Dijon puisse fournir des services qui soient de très bonne qualité dans les laboratoires, dans les composantes de tous les sites universitaires de Bourgogne-Franche-Comté.

Je ne me trompe pas, Monsieur Levrey ?

M. Levrey.- Oui, c'est cela. C'est-à-dire que, globalement, la subvention concerne la partie réseau du Datacenter et le premier *package* de travaux concerne le schéma d'interconnexion régional et la deuxième partie, le deuxième *package* de travaux dont on parle ici, concerne plutôt de l'adjonction de baies-réseaux vraiment localisées sur le campus de Dijon. Ceci pour servir de point d'accès pour l'ensemble de la région.

M. Grevey.- Est-ce que cela a répondu à votre question ?

M. Tatibouët.- Sans doute !

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Dupouët.

Mme Dupouët.- C'est pour comprendre où on en est de l'avancée de ces travaux et de la priorité 1, parce qu'on voit que la priorité 2 avance plus vite que la priorité 1.

M. Levrey.- Il n'y a pas de hiérarchie. En gros, il y avait trois priorités remontées qui étaient complémentaires. Il se trouve qu'il n'y en a pas une qui a avancé plus que l'autre. Les deux premières priorités, c'est-à-dire les deux *packages* de travaux, sont en cours de traitement.

Il se trouve que là, on s'intéresse au *package* n° 2 uniquement sous l'angle financier, c'est-à-dire que l'on décide de reverser, pour des questions de simplicité, pour des questions vraiment techniques d'achats, à l'uB, afin que les achats puissent se réaliser sur les marchés locaux. Tout cela permet vraiment d'être au plus près des besoins de terrain.

Le *package* n° 1 de travaux, sur le schéma d'interconnexion régional, avance bien. Nous avons eu six réunions avec un groupe de travail composé des experts réseaux de l'UFC, de l'uB et de l'UTBM. On s'achemine vers la location d'une liaison très haut débit régionale auprès de la Région. Cela va vraisemblablement se faire d'ici la fin de l'année pour une expérimentation sur l'année 2021. Les travaux avancent donc également sur la priorité n° 1, sachant que priorité n° 1 et priorité n° 2 sont traitées de front à égale considération.

Mme Dupouët.- Je vous remercie.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Si vous n'avez pas d'autre question, je vais vous proposer de voter pour valider la convention de reversement qui vous a été présentée.

Qui est contre ? Je ne vois pas de voix contre.

Qui s'abstient ? Je ne vois pas de réaction non plus.

J'en conclus que nous validons ce rapport à l'unanimité.

Je vous remercie.

5. Convention de reversement UBFC – uB pour le LabEx LipSTIC

Nous allons passer maintenant au rapport suivant qui concerne la convention de reversement pour le LabEx LipSTIC.

Mme Laou-Huen.- Bonjour à tous.

Il s'agit d'une demande de reversement d'UBFC vers l'université de Bourgogne d'un montant de 5 000 € pour co-compléter le salaire d'un doctorant qui avait été recruté par l'uB pour le compte de LipSTIC en 2019.

Je précise que c'est une opération de reversement qui est exceptionnelle puisque, comme vous le savez, les fonds de LipSTIC sont, depuis cette année, intégralement gérés par UBFC. Ce qui veut dire que nous serons amenés à ne plus faire de reversement vers les établissements partenaires de LipSTIC.

Nous sommes ici dans le cadre d'un projet qui avait été déposé par l'uB en 2019 en réponse à l'appel à projets Région qui s'appelait à l'époque Recherche d'excellence.

C'est un dispositif qui n'existe plus, qui a été remplacé par un règlement d'intervention intitulé I-Site BFC.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur le projet de reversement pour un montant de 5 000 € en faveur de l'université de Bourgogne pour compléter le salaire de ce post-doctorant.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question.

Je vous propose de passer au vote. Il nous faut approuver le projet de reversement d'une enveloppe de 5 000 € relative à au cofinancement du post-doctorant.

Qui s'oppose ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Cet élément est approuvé à l'unanimité.

6. Nomination des responsables scientifiques et techniques du projet RITM-BFC et du projet TalentCampus

La motivation de ce dossier est liée au départ de Sébastien Chevalier, de l'université de Bourgogne. Il a rejoint un service qui est au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il est plus exactement au service qui fait l'interface entre la direction générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle et la direction générale de la Recherche et de l'Innovation. Il est maintenant en charge du suivi des politiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est lui qui pilote les Projets Investissement d'Avenir.

On comprend donc bien qu'il ne peut plus rester responsable de projets PIA dont il est lui-même le grand organisateur au niveau français pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Nous avons travaillé pour lui trouver des remplaçants.

Pour le projet TalentCampus qui se termine fin 2021, Pierre Ancet, qui est Maître de conférences HDR en philosophie à l'université de Bourgogne, est très impliqué dans le projet. Il a accepté de reprendre le projet. Cela a été discuté au niveau des équipes et il y a un avis favorable. Je vous donne donc cette information.

Pour le projet RITM-BFC qui concerne plutôt l'innovation pédagogique, le processus est un petit peu plus compliqué. Il faut un avis du conseil d'administration.

Nous avons réuni le comité de pilotage RITM hier pour avoir son avis. Nous allons envoyer un courrier à l'ANR pour avoir son avis. Ensuite, il faut délibérer au niveau du conseil d'administration pour valider le processus.

Pour éviter de prendre trop de retard, je vous propose de valider le processus que je vais vous présenter en mettant une réserve qui est d'avoir un avis favorable de l'ANR sur ce changement.

Vous avez dû recevoir le rapport ce matin. La proposition qui est faite est de travailler dans le cadre d'un binôme parce que ce projet d'innovation pédagogique est un projet très important pour le site. Il concerne la réussite des étudiants en premier cycle. Ce que l'on sait, c'est que si nous nous comparons aux autres sites, nous sommes un site de petite taille. Nous avons donc intérêt à soigner la façon dont nous traitons les étudiants. Une des façons pour bien traiter les étudiants est de se soucier des problématiques d'innovation pédagogique. C'est très important.

Nous avons souhaité ne pas mettre une personne qui soit compétente mais engagée de toutes parts, parce que les personnes qui sont dans le giron de ces projets sont toujours engagées de toutes parts. Nous avons donc souhaité mettre en place un binôme de façon à pouvoir prendre ces choses avec le plus de sérieux possible.

Je vais vous proposer de nommer Frédéric Muyard, maître de conférences HDR en chimie physique à l'université de Franche-Comté, et Sophie Morlaix qui est professeur des

universités en sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne en tant que pilotes de ce projet en remplacement de Sébastien Chavalier. Frédéric Muyard serait nommé en tant que responsable scientifique et technique du point de vue de l'ANR, sachant qu'on ne peut mettre qu'une personne dans le cadre de cette fonction auprès de l'ANR.

Nous prendrions un accord *a priori* selon lequel Sophie Morlaix, qui est la deuxième personne du binôme, prendrait le relais de Frédéric Muyard auprès de l'ANR dans 2 ans.

L'idée est de faire en sorte d'avoir un binôme qui fonctionne vraiment très bien et que Frédéric Muyard qui a la charge plus administrative en relation avec l'ANR le fasse les deux premières années et qu'ensuite il passe le relais à Sophie Morlaix.

J'espère avoir été clair. Je reste à l'écoute de vos éventuelles questions.

Monsieur Piat.

M. Piat.- Je n'ai pas bien compris – je vous prie de m'en excuser - le rôle entre ce que va faire Pierre Ancet, donc comment il est positionné dans ce dispositif, et puis ce fameux binôme dont vous venez de parler. Il est indiqué que tous les deux sont des responsables scientifiques et techniques dans la délibération.

M. Grevey.- Il s'agit de deux projets PIA différents et nous avons fait un seul rapport. Il y a un projet PIA qui s'appelle TalentCampus où on va mettre en place une seule personne pour assurer la responsabilité scientifique et technique parce que cette personne est maintenant déchargée de la plupart de ses charges lourdes.

En revanche, dans le cadre du projet PIA RITM, on propose un binôme.

En fait, il y a deux sujets, le sujet TalentCampus et le sujet RITM-BFC. Le sujet TalentCampus est juste pour information. Le sujet RITM-BFC est pour délibération, c'est-à-dire pour approbation de votre part.

On aurait peut-être dû faire deux dossiers différents.

Est-ce que cela répond à votre question ?

M. Piat.- Oui merci, parfaitement.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame Bépoix.

Mme Bépoix.- Encore une fois, c'est très technique. Pourquoi y en a-t-il un où on délibère et pas l'autre ?

M. Grevey.- Cela dépend des projets PIA et des conventions qui ont été passées avec l'ANR et des accords de consortium qui ont été mis en place. Comme cela n'a pas été fait en même temps, que ce ne sont pas les mêmes projets, etc., les règles sont différentes.

Mme Bépoix.- D'accord.

M. Grevey.- Pas d'autres questions ou remarques ?

Je vous propose de délibérer.

Pour TalentCampus, c'était simplement une information. On délibère juste pour le projet RITM.

Je vous propose de délibérer sur la nomination du binôme composé de Sophie Morlaix et de Frédéric Muyard pour piloter le projet en remplacement de Sébastien Chevalier et la nomination de Frédéric Muyard en tant que responsable scientifique et technique pour l'ANR. Sachant que conformément à ce qui est dit dans le texte, il fait cela pendant 2 ans et ensuite il passe la main à Sophie Morlaix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Je vous remercie pour la confiance que vous leur accordez.

7. Enveloppe des bourses de mobilité sortantes ISITE-BFC 2020-2021

Nous allons pouvoir passer à une question qui touche les enveloppes de bourses de mobilité sortante ISITE-BFC et c'est Claudia Laou-Huen qui va prendre ma place.

Mme Laou-Huen.- C'est une demande de délibération qui sera très rapide.

Il est proposé par le Copil I-Site de mobiliser une enveloppe de 178 000 € pour financer des bourses de mobilité sortante au bénéfice des étudiants de master 1 et de master 2, ce pour l'année académique 2020-2021.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- On a une somme qui est attribuée mais on n'a pas d'élément contextuel pour pouvoir l'apprécier, c'est-à-dire si on avait le même montant l'année passée, si cela résulte d'une somme de dépenses des différents responsables de master, etc.

C'est un peu léger.

Mme Laou-Huen.- Effectivement, le contexte n'a pas été précisé parce que c'est un exercice récurrent au niveau du CA d'UBFC. Ce sont en fait des responsables de masters UBFC, donc des masters dispensés en langue anglaise et financés par l'I-Site, qui ont la responsabilité de définir les critères de sélection et d'attribution des bourses.

L'année dernière, lors du CA, il était question d'attribuer un montant de 131 000 € de bourses, sachant qu'une bourse, en moyenne, pour I-Site, c'est 2 700 €. Ce qui représente une durée de stage à l'étranger de cinq mois pour un montant mensuel de 550 € environ.

Cette année, avec la crise sanitaire, il y a malheureusement pas mal d'étudiants qui n'ont pas pu réaliser leur mobilité sortante. Ce qui fait qu'au lieu des 62 bourses qui avaient été attribuées, seules 37 bourses ont pu être opérées.

C'est donc vraiment un exercice récurrent. Si vous voulez plus de détails sur les critères d'attribution, je peux vous les retrouver dans les précédents rapports. Dans tous les cas, c'est une enveloppe qui apparaît dans les budgets initiaux d'UBFC.

Avez-vous besoin d'autres précisions ?

M. Grevey.- Je vous propose de délibérer sur l'enveloppe allouée pour cette année académique.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ce dossier est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer au dossier n° 8.

8. Soumission du projet Dat@UBFC au dispositif « Soutien aux actions structurantes et transversales d'animation scientifique » de la Région

Je remercie à nouveau la Région pour toute l'aide qu'elle accorde à l'ensemble du site universitaire de Bourgogne-Franche-Comté. Je crois qu'on peut le dire, nous avons un soutien indéfectible de la Région, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions françaises.

Je laisse la parole à Madame Damy.

Mme Damy.- Bonjour. Je vais commencer par télécharger ma présentation afin de la partager avec vous.

Comme l'a dit Dominique Grevey, je suis là pour parler du projet dat@UBFC qui a pour objectif la définition d'un service de gestion des données de la recherche pour l'ensemble d'UBFC.

On a déposé récemment, *via* UBFC, un dossier d'actions structurantes et transversales d'animation.

Je vais rappeler un petit peu ce qu'est le projet, le contexte général et ensuite je viendrai sur la demande faite à la Région.

Les porteurs du projet sont essentiellement l'équipe « Données de la recherche » de l'OSU THETA, mais aussi d'autres personnes d'un noyau rapproché, en particulier Françoise Chambefort du SCD de l'UFC, Jocelyn Levrey, DSI à UBFC et Rachel Prost, une documentaliste que nous avons pu embaucher sur notre projet Envergure financé par la Région.

Le contexte général. Avec le développement des nouvelles technologies et une capacité croissante d'appareillages scientifiques, on a vu la production de données numériques exploser. La particularité de ces données numériques est qu'elles sont manipulables et exploitables, ce qui modifie profondément le paradigme de la recherche. Il faut trouver comment exploiter et réutiliser de façon efficace ces données et surtout mettre en place des mécanismes de gestion d'accès et - de partage - à ces données.

On a beaucoup parlé du Big data, mais dans cette mouvance Big data, on parle aussi de l'Open data qui s'intéresse spécifiquement à l'accessibilité et à la disponibilité des données numériques.

Pour situer un petit peu le niveau d'ouverture des données de la recherche, dans son discours lors du lancement du plan national pour la science ouverte, en 2018, la Ministre de l'ESR a parlé de 75 % des données de la recherche qui seraient stockées sur les disques durs locaux des chercheurs et potentiellement non réutilisables par d'autres. L'étude précédente faisait plutôt référence à 90 %.

Il faut donc bien comprendre qu'on parle d'ouverture des données de la recherche, mais dans la réalité, il y a actuellement très peu de données qui sont bien gérées et publiées.

Plus généralement, la science ouverte est vraiment le mouvement qui vise à rendre la recherche scientifique - et les données qu'elle produit - accessible à tous.

Dans le cadre de notre projet quant à la gestion des données, nous ne traitons pas l'aspect publications scientifiques.

Ce qu'on a vu apparaître ces dernières années en termes d'ouverture des données de la recherche, ce sont les principes FAIR qui veulent que les données soient découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables. C'est donc l'objectif final pour avoir des données qui seront ouvertes et utilisables par tous.

Dès 2009, on a vu apparaître le portail international DataCite qui expose à l'heure actuelle plus de 60 millions de données. Plus récemment, la création d'un Research Data Alliance qui est un regroupement de chercheurs, d'établissements et de financeurs qui propose plutôt des préconisations pour l'accès aux données ouvertes. Encore plus récemment, au niveau européen, les deux projets GOFAIR et EOSC. GOFAIR, c'est la mise en place de bonnes pratiques pour des données FAIR. Et EOSC, c'est la création d'un Cloud européen pour des données ouvertes.

Au niveau national, il y a bien évidemment eu la loi pour une République numérique 2016 qui, pour la première fois, s'est vraiment intéressée aux données de la recherche. Cette loi précise que la donnée financée au moins pour moitié par des fonds publics doit être ouverte.

Bien évidemment, en général, on va remoduler cette annonce en précisant bien que les données doivent être ouvertes autant que possible et fermées autant que nécessaire. On n'ouvre évidemment pas des données très sensibles.

En 2018, le ministère a lancé le plan national pour la science ouverte, en particulier la création du comité pour la science ouverte, avec trois axes : publications, données,

Europe et international. Bien évidemment, nous nous intéressons à l'axe « Données ».

Au niveau des financeurs, que ce soit ANR ou Horizon Europe, ils demandent de plus en plus, lors du montage d'un dossier, la rédaction d'un plan de gestion de données et, à terme, l'ouverture des données.

Maintenant, plus localement pour approcher notre projet, nous avons deux projets : dat@OSU et Datacenter régional UBFC. Le dat@OSU s'intéressait plutôt à la documentation et à l'exposition des données. Pour le Datacenter régional, on est plus sur l'aspect stockage, conservation.

Pour aller un peu plus en détail sur le projet dat@OSU, c'est un projet qui a été lancé par l'OSU THETA, par l'équipe « Données de la recherche » de l'OSU THETA en 2013, qui a donné naissance au projet dat@UBFC.

Ce projet s'intéresse à la description et au référencement des données de la recherche de l'OSU THETA. Notre portail a été ouvert en 2016 et, en plus du portail, nous avons réalisé une grosse action de sensibilisation des chercheurs de l'OSU THETA à la gestion et à la valorisation des données de la recherche.

Sur le portail, la page d'accueil ressemble à celle que vous avez à l'écran. Si on va sur la description d'un jeu de données, on a un certain nombre d'items qui permettent de décrire un jeu de données qui correspondent à des standards. On s'est complètement aligné, dès le départ, sur des standards existants, en particulier Dublin Core et le profil DataCite.

Vous avez ici un certain nombre d'informations. On a un bouton vert « Accès aux données ». Dans le cas présent, des données sont ouvertes. Depuis cette fiche, le visiteur pourra directement accéder à ces données. Par contre, dans certains cas, les données ne sont pas ouvertes. Dans ce cas, le visiteur pourra simplement envoyer un message à la personne qui s'occupe de ces données pour dialoguer avec elle.

Actuellement, le projet dat@OSU, c'est à peu près 490 fiches de description de données. C'est surtout une équipe qui a acquis une expertise en 6 ans sur le domaine de l'ouverture des données avec l'appui fort de l'OSU THETA, des laboratoires, des établissements, du CNRS et de la Région. L'appui fort du CNRS, c'est en particulier qu'il y a 3 ans, on nous a octroyé un poste de documentaliste définitif sur notre projet.

Autre élément par rapport à ce portail dat@OSU. Si c'était juste un portail local, il n'aurait pas vraiment d'intérêt. Les chercheurs vont décrire leurs données, mais après, il faut que ces données soient visibles au niveau international. Pour cela, le portail dat@OSU est interopérable avec certains portails, il est en particulier moissonné par le portail de la TGIR « Isidore » en SHS. On peut par ailleurs attribuer des DOI à nos fiches, aux fiches de données ou à nos données et exporter ces fiches vers le portail DataCite dont j'ai déjà parlé.

Et si vous avez suivi ce milieu d'Open data, il y a 2 ans, Google a commencé à s'intéresser aux données de la recherche et a sorti son premier moteur de recherche dédié aux données de la recherche : le Google Dataset Search.

Pour montrer la visibilité que peut avoir dat@OSU, on a pris une des fiches qui était sur dat@OSU, qui avait été moissonnée par Isidore et qu'on avait exportée sur DataCite. On a pris le mot-clé qui était Chauve-souris, puisque c'étaient des données qui concernaient les chauves-souris. On a tapé ce mot-clé dans le moteur de recherche Google et cette fiche est apparue dans l'une des premières. Cela montre bien que quelqu'un qui décrit ses données sur dat@OSU est visible au niveau international, ce qui est vraiment l'intérêt de ce type de portail.

Le projet de dat@UBFC pour lequel je suis là aujourd'hui, c'est vraiment la confluence de tous ces projets au niveau international, national et local. On va s'appuyer sur tout cela pour créer ce projet.

Quel est l'objectif de ce projet ? C'est vraiment de mettre en place un service de gestion des données de la recherche à destination de la communauté scientifique d'UBFC. L'objectif est vraiment de créer un service ; on n'est pas simplement sur un portail.

On va avoir trois parties pour ce service, sans trop définir les grandes lignes du projet, en particulier la conception d'une charte Open Science pour UBFC, mais bien évidemment aussi la feuille de route du service. Il y aura une partie infrastructure et outils avec un portail qui est similaire à celui du dat@OSU, la mise à disposition d'outils, de guides et de tutoriels et une partie accompagnement des formations menée par les documentalistes qui vont aider les chercheurs à créer leur fiche, tirer le référentiel et mettre en place des formations.

Toute la partie infrastructure et outils s'appuie sur le Datacenter régional UBFC.

Les missions, c'est bien évidemment de gérer les données de recherche tout au long de leur cycle de vie, d'arriver à obtenir des données FAIR, donc de faciliter le partage, la reproduction, valoriser les recherches et bien évidemment sauvegarder et pérenniser ces données entre autres.

Avec ce passage du dat@OSU à dat@UBFC, c'est un passage à l'échelle à trois niveaux, on passe à un nombre d'utilisateurs déposant de 500 chercheurs à 2 200 avec UBFC.

Au niveau de dat@OSU, on travaillait déjà sur pas mal de disciplines, l'OSU THETA étant relativement pluridisciplinaire, on avait des disciplines telles que la médecine, l'archéologie, la géologie, l'astronomie. Avec UBFC, on va rencontrer de nouveaux types de disciplines que nous n'avions pas encore traitées et, bien évidemment, au niveau de ce service, nous avons proposé beaucoup plus de services puisqu'on peut gérer les données tout au long de leur cycle de vie.

On a déposé, en 2019, à la demande de l'équipe dirigeante d'UBFC, un projet structurant d'envergure pour lequel nous avons obtenu des financements qui vont de juin 2019 à mai 2020, qui nous ont permis de recruter deux CDD, en informatique et un documentaliste, sur 18 mois. Pour notre informaticien, nous sommes en cours de recrutement. Notre documentaliste est arrivé il y a peu. Nous avons eu de gros soucis par rapport à ces recrutements.

Maintenant, je vais vous présenter ce qui a été fait et on arrivera ensuite à notre demande.

Au niveau gouvernance, les premiers objectifs de ce projet étaient de créer un comité de pilotage avec nos référents. Pour le comité de pilotage, on s'est retrouvé dans une période d'élection. On a donc déjà des personnes qui font partie du comité de pilotage qui représentent certains établissements. Pour d'autres, nous sommes encore en attente des résultats des élections.

L'autre objectif était de créer un réseau de référents. Les référents sont des personnes qui sont dans les laboratoires, dans les structures de recherche et qui vont pouvoir faire l'interface entre l'équipe et ces structures de recherche, en particulier organiser des réunions, porter la bonne parole par rapport à l'Open Science.

Actuellement, nous avons déjà des contacts au niveau de l'UFC, de l'uB, de l'UTBM, d'AgroSup, en particulier *via* les Services Communs de Documentation et nous avons aussi des contacts avec le Datacenter régional. On a donc déjà pas mal de référents et de personnes qui sont prêts à s'impliquer au niveau du comité de pilotage.

Maintenant, le Work Package 2 concernant l'étude de faisabilité. On a mis en place un portail « bac à sable » qui est accessible en ligne et sur lequel on commence à décrire les fiches. Ce portail a été mis en place au mois de juin 2020 puisque nous n'avons toujours pas d'informaticien. Et nous avons pu commencer à créer de nouvelles fiches sur ce portail. Pour l'instant, on en a deux. On a une fiche qui a été faite par les philosophes de l'UFC pour un système d'information en philosophie des sciences et une deuxième fiche qui a été faite par un chercheur de l'UTBM sur la conduite autonome, donc deux disciplines totalement nouvelles pour nous. Ce qui nous a permis de confirmer que l'aspect pluridisciplinaire était adapté à ces nouvelles disciplines de dat@OSU.

Par ailleurs, au niveau de ce Work Package, nous avons à établir un cahier des charges et un calendrier détaillé du projet, ce qui sera le principal livrable de ce premier dossier d'envergure.

Actuellement, nous avons commencé cette partie mais elle n'est pas encore finalisée.

Sur la partie plateforme, nous avons déployé le portail « bac à sable » en partant du dat@OSU. Ceci a demandé un certain travail de paramétrage et la rédaction d'une documentation technique. C'est l'informaticien de l'OSU THETA qui a retravaillé sur cette partie-là. Nous sommes en cours de spécification et de développement de certaines fonctionnalités pour le portail.

Pour le Work Package 4 « Soutien et accompagnement », donc partie plus documentaliste, on avait déjà deux formations qui existaient, qu'on avait développées dans le cadre du dat@OSU : introduction à la gestion et au partage des données de la recherche, introduction aux bases de données, que l'on propose à l'école doctorale.

Cette année, on met en place une nouvelle formation sur les plans de gestion de données qui sera ouverte à l'école doctorale mais aussi aux formations permanentes d'UFC et d'uB. Elles vont démarrer début 2021.

Il y a bien évidemment un travail de sensibilisation de la communauté scientifique d'UBFC qui commence petit à petit. On a déjà des contacts, mais dans le contexte actuel, c'est un petit peu compliqué.

Et il y a bien évidemment l'aspect d'inventaire des besoins et attentes des chercheurs par rapport à la gestion de leurs données.

Au niveau dissémination, on a organisé une première réunion avec nos référents en juin 2020. On a par ailleurs organisé le colloque DataBFC2 en novembre 2019 à Dijon. Ce qui nous a permis de lancer le projet et de commencer à développer notre réseau de référents et aussi des contacts sur des projets nationaux et internationaux.

Nous avons bien évidemment des liens avec les principaux réseaux qui s'intéressent à l'Open Data, avec l'Open Science et aussi avec la Research Data Alliance, ainsi qu'avec le projet européen EOS et le CoSO, et bien évidemment d'autres projets.

Aujourd'hui, si on regarde où nous en sommes, il y a donc eu la réalisation du colloque DataBFC2 à Dijon, qui a regroupé une centaine de personnes. Est en cours le lancement d'une enquête auprès des membres d'UBFC pour connaître les pratiques de gestion des données de la recherche des membres d'UBFC. Elle devrait être lancée d'ici assez peu de temps. Le texte est finalisé. Il faut maintenant que l'on saisisse l'enquête sous un outil et que l'on fasse le démarrage.

On a réalisé des plans de gestion de données dans le cadre de projets en particulier ANR. On a mis en place la formation DMP. On a développé le « bac à sable » et créé une documentation technique détaillée de dat@OSU. Par ailleurs, comme on est dans un contexte de confinement et que toute l'équipe a été éclatée, on a mis en place une organisation collaborative de travail, en particulier avec la conception d'un tableau de bord qui nous permet de partager tous nos documents et d'organiser nos réunions.

Si on regarde comment ce projet s'intègre aux actions d'UBFC, ce projet dat@UBFC est actuellement une action prioritaire du schéma directeur du numérique UBFC. On a eu, pendant toute cette période, un accompagnement par la DSI, le service de communication, le service recherche et projets structurants.

Ce que nous aimerions, à l'avenir, c'est pouvoir intégrer un pôle d'appui numérique à la recherche centré sur la donnée. Dat@UBFC n'est qu'une partie de tout ce que l'on peut faire sur la donnée. On aimerait aller vers une démarche beaucoup plus vaste autour du traitement des données. La création de ce service, c'est aussi le point de départ pour pouvoir mettre à disposition des chercheurs tout un ensemble de données qui vont pouvoir ensuite utiliser et développer de nouveaux algorithmes, développer de nouveaux traitements en partant de ces données. Ce sont donc aussi de nouvelles perspectives de recherche.

Ce que nous aimerions également, c'est avoir un prolongement du soutien d'UBFC puisqu'au départ, ce projet a été lancé à la demande de Nicolas Chaillet, Michel De Labacherie et Christophe Cruz.

Au niveau des financements, au départ, quand on a lancé ce projet, on a considéré qu'il nous faudrait au minimum 3 ans pour la mise en place du service. Actuellement, avec notre projet d'envergure, nous avons obtenu 18 mois de CDD et nous allons avoir besoin de continuer à obtenir de nouveaux financements pour pérenniser ce travail.

Nous avons déposé à la Région, cet automne, un dossier d'actions structurantes et transversales d'animation. UBFC est porteur de ce projet. Nous avons fait une demande de crédits de fonctionnement à hauteur de 62 000 €, principalement un CDD et des déplacements. La demande a été remontée mi-octobre. Ce que nous avons essentiellement demandé, c'est un CDD de chargé d'animation réseau pour 18 mois, l'idée étant qu'il réalise un appui administratif à l'équipe puisqu'actuellement, nous passons beaucoup de temps sur le montage des dossiers, sur les contacts avec les différents établissements, etc. Le fait d'avoir une personne qui ait ce profil nous aiderait vraiment pour la gestion des actions de communication, la gestion des projets, le soutien aux relations des différents laboratoires et puis surtout pour la veille des montages de projets qui nous permettent de contribuer au développement du dat@UBFC.

Voilà en quoi consiste cette demande.

Maintenant, au niveau de ce dossier, je suis porteuse de ce projet. Au niveau de l'équipe « Données de la recherche » de l'OSU THETA et d'UBFC, on retrouve la même équipe. Par contre, se sont associés à ce dossier de financement les établissements membres d'UBFC, donc uB, UFC, UTBM, ENSMM et AgroSup et en particulier les Services Communs de Documentation du Datacenter régional.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Grevey.- Merci Madame Damy.

Est-ce que vous avez des questions ? Madame Attuel.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour. Je veux tout d'abord remercier Madame Damy pour son explication très claire sur un sujet effectivement éminemment important en matière de recherche et bien souligner le côté très positif de sa présentation qui reprenait la formule « ouverture autant que possible et fermeture autant que nécessaire » qui est tout de même effectivement quelque chose de très stratégique dans le domaine de la recherche.

J'ai une question sur le diaporama. Est-ce qu'il serait possible de m'éclairer sur trois diapositives, notamment la diapositive 19 où vous parlez de l'implantation des établissements membres d'UBC ? Je me demandais si c'était exhaustif parce que je ne vois rien au niveau de BSB, ni au niveau de Cluny.

La réponse est peut-être dans votre diapositive 19 où vous expliquez les établissements qui s'étaient associés à cette demande de financement auprès de la Région, où il y avait à peu près tout le monde sauf l'ENSAM et BSB. Est-ce à ce sujet-là ?

Michel Jauzein interviendra peut-être pour l'ENSAM de Cluny, mais est-ce un oubli de notre part de nous être manifestés ? Est-ce parce que nous n'avons pas de besoin ?

J'ai une autre question concernant la diapo 23. Vous avez évoqué des formations sur ces questions des données. Il était indiqué que vous formiez au sein des écoles doctorales à l'uB et à l'UFC et pas dans les autres établissements, ni ENSMM, UTBM et ainsi de suite.

Mme Damy.- Pour la première question concernant BSB et l'ENSAM, nous avons essayé de contacter des personnes, nous avons envoyé des mails et nous n'avons pas eu de réponse. On ne s'est peut-être pas adressé aux bonnes personnes, ce n'était probablement pas les bons points d'entrée.

Si vous avez des points d'entrée pour BSB et l'ENSAM, nous sommes bien évidemment preneurs de ces informations.

Ce n'est donc pas du tout qu'on les a négligés et qu'ils nous ont négligés, c'est que nous n'avons pas réussi à communiquer.

En général, on a essayé de trouver les VP numérique ou les VP recherche. On a envoyé des messages et, dans certains cas, on n'a pas eu de réponse. Pour BSB et ENSAM, nous n'avons pas réussi à contacter les bonnes personnes.

Mme Attuel-Mendes.- Il faut que vous vous mettiez en relation avec Alexandre Asselineau qui est notre Directeur de la recherche et qui est notamment le représentant au CAC de BSB. Il sera très au fait de ces questions et sera à même de vous répondre.

Mme Damy.- Là, c'est pour BSB ?

Mme Attuel-Mendes.- Oui.

Mme Damy.- D'accord.

M. Jauzein.- Je vais donner les éléments pour l'ENSAM. Je n'ai pas le souvenir de contacts sur le sujet. Il y a simplement eu des échanges concernant les outils de science ouverte de l'établissement national ENSAM.

Actuellement, nos enseignants-chercheurs ont accès à des plateformes nationales de l'établissement pour ceci. Donc l'idée était, pour le moment, de voir en parallèle comment se développaient les deux types d'outils et de voir si, à terme, il y aura une connexion nécessaire entre les deux, ou une complémentarité.

Mme Damy.- Oui. Mais c'est vrai que si nous avons le nom d'une personne avec qui nous pourrions discuter ou présenter cela...

M. Jauzein.- Dans ce cas, le mieux serait un contact avec les personnes en charge de la plateforme science ouverte de l'ENSAM à Paris. Je vais essayer de retrouver cela et de vous envoyer le contact.

Mme Damy.- D'accord. Je vous remercie.

Pour le deuxième point, on a parlé du transparent 23. Les formations sont ouvertes à l'école doctorale. Au départ, pour les deux premières, on les a ouvertes à l'école doctorale Environnement et Santé. Cette année, elles sont passées en formation transversale, donc logiquement ouvertes à toutes les écoles doctorales. Et cela, c'est pour UBFC. Cela doit donc *a priori* toucher tous les établissements.

Maintenant, pour la dernière formation « plan de gestion des données », même chose, cette formation sera proposée à l'école doctorale. C'est une formation transversale, donc pour tous les établissements. En même temps, on souhaitait pouvoir toucher les chercheurs. On a donc proposé ces formations à la formation permanente de l'UFC et de l'UB qui ont accepté. Elles ont ainsi été mises au catalogue.

Au niveau de l'école doctorale, les trois formations sont logiquement disponibles pour tous les établissements.

Mme Attuel-Mendes.- Si ce n'est que BSB ne fait pas encore partie de l'école doctorale, du moins le CEREN, notre laboratoire de recherche, n'est pas encore dans l'école doctorale.

Mme Damy.- D'accord. Est-ce que vous seriez intéressée pour avoir accès et que l'on vous propose cette formation ?

Mme Attuel-Mendes.- Je ne sais pas. Ce n'est pas mon domaine de prédilection. C'est pour cela qu'il faut en parler avec notre directeur de la recherche qui sera bien plus à même de vérifier la pertinence. Je suis chercheuse en Droit, ce n'est donc pas la même chose.

L'idée est de ne pas fermer la porte à d'éventuels collègues qui bénéficieraient de ce genre de formation que vous dispensez.

Mme Damy.- D'accord, il n'y a pas de souci. Il faudra que l'on voie comment on peut dialoguer très clairement. Pour les formations permanentes, c'est vrai qu'on a regardé sur les sites et qu'on est allé essentiellement sur uB et UFC. S'il faut aller sur d'autres établissements, il n'y a pas de souci.

M. Grevey.- Merci. Je vais laisser la parole à Monsieur Piat.

M. Piat.- Merci. Merci pour cette présentation extrêmement intéressante. La première question que j'ai, c'est de savoir s'il serait possible d'avoir votre présentation.

Mme Damy.- Oui, bien sûr. Il n'y a pas de souci.

M. Piat.- Merci.

Mme Damy.- UBFC a déjà la présentation, je l'avais envoyée par mail. Je pense qu'elle pourra la renvoyer ensuite à toutes les personnes qui ont assisté à la présentation. Parce que je ne sais pas si j'ai accès aux mails de tout le monde.

M. Piat.- La diffuser au moins à l'ensemble des administrateurs.

M. Grevey.- Le diaporama sera transmis, il n'y a pas de problème.

M. Piat.- Merci.

Deuxième chose. J'ai vu qu'il a été budgétisé une certaine somme d'argent pour un certain nombre d'actions dont des actions de communication. Est-ce que vous avez prévu de faire ces actions de communication auprès des laboratoires ?

Je pense que ce serait peut-être un des moyens les plus simples de toucher la communauté scientifique *via* les AG que font les laboratoires. On a souvent des présentations générales des services des outils auxquels les chercheurs peuvent avoir accès, etc. On a également des retours d'expérience et je pense que ce serait extrêmement bien que vous puissiez présenter cela dans des gros laboratoires. J'appartiens à Femto, mais cela peut aussi être d'autres laboratoires.

Ceci pour qu'on se rende véritablement compte de ce que ces outils peuvent apporter aux chercheurs, des retours d'expérience de personnes qui ont mis leurs données à disposition de la communauté scientifique en Open Science et à qui cela a véritablement permis de faire avancer leurs travaux de recherche, cela a permis de constituer des réseaux, des choses comme cela.

Je pense que ce serait extrêmement intéressant pour que l'on puisse s'approprier ces nouveaux outils qui sont finalement une autre manière de raisonner, une autre manière de faire de la science car on n'en a pas tellement l'habitude, en tout cas en ce qui me concerne. On raisonne souvent dans des petits comités, des petits groupes qu'on se constitue et on ouvre très peu nos données. C'est donc là un changement de paradigme.

Je serais vraiment curieux de comprendre ce que cela peut apporter. Il ne suffit pas de dire que cela existe. Comme on est noyé sous l'information, on saura juste que cela existe, mais il faudrait vraiment comprendre ce que cela apporte pour que l'on s'éduque, en quelque sorte, par rapport à cela.

Mme Damy.- Nous avons effectivement un budget communication que nous avons sur notre projet d'envergure, qui est en cours et sur celui que l'on vient de déposer. L'idée est effectivement d'aller dans les laboratoires faire des présentations.

On fait aussi des rendez-vous individuels avec des chercheurs lorsqu'ils veulent décrire leurs données, pour les aider la première fois. On fait aussi ce qu'on appelle des métag dat@partie où on va dans un laboratoire. C'est le référent qui invite un certain nombre de chercheurs à venir et nous faisons une présentation de la problématique OpenData, puis du portail et ensuite toute l'équipe est là pour aider les chercheurs présents à décrire leurs données dans le portail, donc vraiment mettre la main à la pâte.

Nous sommes donc habitués à aller dans des structures pour discuter avec eux. On comptait le faire dès l'automne 2019 et comme nous avons eu nos problèmes de recrutements, tout le projet a été un peu mis en attente. Après, il y a eu le confinement, mais nous sommes bien évidemment tout à fait intéressés pour aller dans les laboratoires, les différents établissements, pour faire des présentations.

Dans mon laboratoire – je suis à ChronoEnvironnement –, nous allons prochainement faire la journée des nouveaux arrivants ; j'ai une demi-heure pour présenter les choses, pour leur expliquer certains éléments. On insiste aussi, par exemple, au niveau des doctorants. J'ai fait pas mal de présentations aux journées des doctorants pour les sensibiliser. On essaie de mettre en place des pratiques de manière à ce que le thésard, lorsqu'il quitte le laboratoire, décrive ses données et les dépose sur un serveur.

Quand j'ai dit que l'équipe dat@OSU avait six années d'expertise dans le domaine de la sensibilisation, etc., on a vraiment l'habitude de faire des présentations et d'aller au-devant des chercheurs pour les accompagner.

Est-ce que cela répond à votre question ?

M. Piat.- Oui, merci, parfaitement. C'est très intéressant.

Mme Damy.- À Femto, on a Arnaud Lejeune qui fait partie de nos référents. On passera donc par lui pour essayer de voir si on peut organiser une réunion ou venir au moment d'une grosse réunion pour vous décrire ce que nous faisons.

M. Grevey.- Merci. Monsieur Foltête a demandé la parole.

M. Foltête.- Oui, merci. Je suis très sensible à ce sujet et je vous félicite pour la dynamique qui est engagée. Je suis justement directeur du département de mécanique appliquée de Femto dans lequel travaille Arnaud Lejeune. Je connais donc bien le sujet. J'essaie aussi de le *booster* depuis un moment.

Je crois que ce qui va être très important pour qu'on adresse cet enjeu très fort avec efficacité, vous l'avez cité, c'est la communication et le maillage.

J'avais noté des questions, mais vous y avez en partie répondu. Je crois qu'il faut vraiment un maillage multi échelle avec des référents dans les établissements et dans les laboratoires. Je pense aussi à Jean-Marc Nicod qui est côté ENSMM.

Mme Damy.- Il fait partie aussi de notre dossier.

M. Foltête.- Oui, tout à fait. C'est ce qu'il vient de me répondre.

Pour être efficace, je crois qu'il va falloir beaucoup communiquer et, du coup, sans doute partager des outils de communication parce qu'il faut effectivement que ce soit une communication multicanal. L'accueil des nouveaux doctorants, c'est une façon de faire, les AG également, mais il faut surtout que les référents locaux qui seront chargés de ces actions de communication locales aient à disposition des outils de communication partagés par tous pour qu'on ait bien un discours bien cadré et bien en ligne. Je pense que ceci fera sans doute l'objet du travail à venir.

Je suis bien sûr intéressé par les diapositives également, c'est ce que j'avais noté. Sur les aspects formation / école doctorale, je me demandais s'il ne pourrait pas y avoir une première formation très courte mais qui soit obligatoire pour les doctorants, comme c'est fait sur les problématiques de déontologie. En général, c'est sous forme de conférences et c'est inscrit au programme de formation des doctorants de façon obligatoire, sachant que ce ne sera pas une option dans les années à venir. Je crois qu'il ne faut plus voir cela comme un bonus, mais voir cela comme quelque chose vers lequel on doit aller davantage et plus on sera lent, plus ce sera difficile.

Mme Damy.- Cette année, pour la formation « plan de gestion de données », on fait quelque chose d'assez *soft*, c'est trois heures de formation. Il est vrai que, quelque part, cela pourrait être rendu obligatoire. Cela ne pose pas trop de problèmes. C'est à discuter au niveau de l'école doctorale.

Pour l'instant, nous avons sollicité les écoles doctorales en leur disant qu'on voudrait mettre ce cours en place. On a expliqué ce qu'on voulait faire. On nous a répondu qu'il n'y avait pas de souci. Maintenant, ce n'est pas nous qui pourrions demander à le rendre obligatoire. Il faut que cela vienne plus des personnes qui gèrent l'école doctorale ou d'UBFC.

Le premier cours que nous avons mis en place en 2014 ou 2015, l'introduction à la gestion et le partage des données de la recherche, était vraiment une sensibilisation au fait qu'il est important de gérer ses données de recherche, de les ouvrir. C'est pareil, c'est une formation en trois heures. À l'époque, j'avais dit qu'il serait vraiment important que tous les doctorants suivent cette formation. Après, c'est toujours très difficile parce qu'il y a des tas de formations à leur disposition et ils ont tendance à choisir ce qui correspond à leur spécialité.

Moi, je suis tout à fait favorable à ce que certaines formations soient obligatoires, mais là, je pense que cela ne dépend pas que de moi.

M. Foltête.- Bien sûr. Je peux en parler à Philippe Lutz qui s'occupe du collège doctoral. Ce n'est pas forcément du court terme, mais je pensais aussi, de la même façon qu'on a, en fin de thèse, sur Adum, une obligation de remise du manuscrit, on pourrait très bien aller aussi vers une obligation de déclaration des données, demander s'il y en a ou pas, donc aller vers quelque chose d'un peu plus directif. Parce que je crains que si cela reste basé sur la bonne volonté, cela se limite à un petit nombre de personnes qui ont compris les enjeux. Je pense donc qu'il faudra sans doute, à un moment, être un peu plus directif.

Mme Damy.- Oui. La fin de thèse, ce n'est pas simplement le dépôt du document manuscrit, c'est vraiment aussi le dépôt des données dans le cas où elles existent. Le dépôt des données avec une description *via* le portail. Quand on décrit les données dans le portail, on ne les ouvre pas systématiquement, bien évidemment, mais on a au moins une description. Parce que sauvegarder, archiver des données qui ne sont pas décrites, cela ne sert pas à grand-chose parce que du coup, si on n'a pas les clés d'entrée dans les données, donc un descriptif minimum qui permette de savoir comment réutiliser ces données, ce qui a été fait, etc., on a peu de chance de pouvoir les réutiliser.

M. Grevey.- Merci Madame Damy.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ?

Je vais vous proposer de délibérer sur le fait que vous approuvez le dépôt que l'on a fait à l'appel à projets de la Région pour un montant de 62 044 €.

Qui est contre ?

Mme Damy.- Je vais me retirer. Je pense que je n'ai pas à assister au vote. Je vous souhaite une bonne journée. Au revoir.

M. Grevey.- Au revoir, merci.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

Je vous propose maintenant de passer au sujet suivant.

9. Convention 2020-2021 DECA-BFC / UBFC

Il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens 2020-2021 entre DECA-BFC, l'incubateur Allègre et UBFC.

DECA est l'incubateur Allègre qui permet la création d'entreprises innovantes à partir des résultats issus ou liés à la recherche. Il est important que nous ayons une bonne articulation entre notre PEPITE qui est le pôle d'entrepreneuriat étudiant et cet incubateur et que nous ayons également une bonne articulation avec ce qui se passe dans les laboratoires.

Chaque année, vous avez à valider une convention d'objectifs et de moyens qui permet de prévoir un peu comment le fonctionnement se fait et qui octroie une subvention de 4 000 € à l'incubateur pour les actions qu'on lui demande de mener pour notre compte. Ce qui permet de faire un effet levier avec des subventions qu'il obtient par ailleurs auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et des collectivités dans lesquelles nous avons des sites universitaires.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question.

Je vous propose de passer au vote et d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020-2021.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

10. Traitement des demandes d'exonération des droits d'inscription à UBFC

Je vais maintenant donner la parole à Oumhanie Legeard qui va nous parler des demandes d'exonération des droits d'inscription à UBFC.

Mme Legeard.- Bonjour à toutes et à tous.

Ce rapport a pour objectif de vous présenter les pratiques qui seront appliquées par UBFC pour le traitement des demandes d'exonération 2020-2021. Les doctorants UBFC, ainsi que les étudiants inscrits en master d'UBFC constituent l'assiette de calcul de cette exonération.

Ne sont pas compris dans ce calcul les personnes exonérées de plein droit, ni les étudiants qui sont accueillis dans le cadre d'une convention d'échange entre établissements ou d'un programme communautaire ou international.

La totalité de ces exonérations ne pourra pas concerner plus de 10 % du total des étudiants inscrits dans une formation accréditée UBFC. Ce sont ces pratiques qui sont appliquées à l'échelle nationale.

Les décisions d'exonération sont prises par l'administrateur-président d'UBFC dans la limite de ces 10 % d'étudiants inscrits.

Pour ce qui concerne UBFC, nous devons assurer le respect de ce plafond et considérer l'exonération partielle systématique de tous les étudiants extracommunautaires de masters assujettis aux droits de réinscription différenciés pour la rentrée 2020-2021.

La procédure que l'on va appliquer est la suivante. L'établissement d'inscription administrative adresse un avis à UBFC quant à l'attribution des exonérations sur demande en raison de la situation personnelle de l'étudiant. Il revient ensuite à l'administrateur provisoire-président d'UBFC de valider cette attribution et donc de contrôler les exonérations dans le cadre du plafond de 10 % des étudiants inscrits à UBFC.

Le troisième élément qui entre en ligne de compte dans cette procédure, c'est qu'aucune exonération au fil de l'eau ne pourra être accordée à un étudiant UBFC. Seule la décision finale prise par UBFC sur avis des commissions centrales des établissements permettra aux étudiants UBFC ayant effectué une demande d'exonération d'être remboursés.

Les documents qui vous sont présentés en annexe, c'est d'une part le circuit de traitement des demandes d'exonération par UBFC, le formulaire qui doit être utilisé par les commissions d'exonération des établissements d'inscription administrative et enfin les deux délibérations qui statuent sur la question des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires, qui ont été votées par UBFC.

Toutes ces dispositions font l'objet d'un courrier adressé aux présidents et directeurs des établissements, aux vice-présidents formation des établissements membres, aux DGS des établissements membres, aux directrices de composante qui inscrivent des étudiants en master UBFC, aux services de scolarité et des responsables administratifs des masters UBFC opérés dans des établissements membres, ainsi que les directeurs/directrices des écoles doctorales UBFC.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Madame Guelfucci.

Mme Guelfucci.- Merci pour cette présentation.

Quand on est dans une situation comme celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire avec des étudiants qui peuvent avoir des difficultés beaucoup plus grandes, est-ce qu'il y a une possibilité de complément ?

Mme Legard.- En l'état actuel des choses, pour pouvoir faire le calcul de l'assiette d'exonération pour UBFC, on a déjà besoin de pouvoir calculer cette fameuse assiette sur la base du nombre d'inscriptions pour ce qui concerne d'une part les doctorants et, d'autre part, les masters à UBFC. Ensuite, on aura un pourcentage que l'on pourra accorder aux demandes d'exonération qui nous seront faites, sachant que nous avons une exonération qui est d'emblée réalisée pour les étudiants internationaux. Ce qui nous contraint à les exonérer sur cette assiette et, dans un deuxième temps, nous prenons en compte les autres demandes d'exonération.

Cette année, il va certainement y avoir quelques complexités. Pour l'instant, on n'est pas vraiment en mesure de savoir comment on va gérer ces complexités. J'entends par complexité toutes les demandes d'exonération que l'on a dû mettre en place pour les doctorants qui ont vu leur demande de soutenance prolongée. Les dates de soutenance sont reportées et ces personnes vont aussi faire partie du calcul de cette assiette.

Il y a donc plusieurs éléments et il y aura possiblement également les étudiants qui seront en difficulté du fait du confinement. Pour l'instant, nous n'avons pas ces éléments et il va falloir les prendre en compte.

Sachez que ce travail est fait et conduit de façon conjointe au sein d'UBFC sous l'égide de notre administrateur et du futur président, par Frédéric Muyard qui est chargé de mission formation sur le volet formations et Philippe Lutz qui assure le pilotage de l'ensemble des travaux conduits dans le cadre de la mission doctorale. Il assure cette direction.

On réunit une commission et c'est cette commission qui va devoir examiner la situation 2020-2021 au vu de tous ces éléments sur lesquels, pour l'instant, nous n'avons pas encore d'élément tangible. Cette commission devra statuer sur toutes les questions qui vont être posées et il y en aura de nombreuses, en effet !

Mme Guelfucci.- Merci.

M. Grevey.- En complément, on peut dire que le CROUS peut prendre la main dans les cas difficiles.

Mme Legard.- Oui, tout à fait.

M. Grevey.- Monsieur Piat.

M. Piat.- C'est pour rebondir sur les précisions que vient de donner Oumhanie. C'est la question de ces complications. On est un site dans lequel il y a une volonté affichée de développer les masters pour gagner en rayonnement. On sait que le nombre de masters va croître, donc que le nombre d'étudiants va croître. Les choix vont forcément être de plus en plus difficiles à faire concernant les 10 %.

Je ne sais pas quels sont nos leviers et quels sont les leviers des écoles doctorales, mais est-ce que ce dispositif est viable ? Est-ce qu'il ne faudrait pas faire remonter des messages à nos chers Politiques disant qu'on est en train d'inventer un truc à la française qui est complètement dingue et qu'il faudrait peut-être revoir les choses ? Les présidents d'université, des grandes universités, auraient peut-être des choses à dire sur ce dispositif.

Je souhaite bon courage pour gérer des cas de conscience face à des étudiants dont la vie n'est pas toujours facile, sachant que comme on va croître, cela va être de plus en plus compliqué. Je ne sais pas comment nous allons faire.

Mme Legard.- Pour ce qui concerne l'année dernière, nous avons réussi à trouver des solutions pour l'ensemble des demandes d'exonération, sachant qu'elles avaient fait l'objet d'avis au sein des établissements pour ce qui concerne les masters et au sein des écoles doctorales pour ce qui concerne les doctorants. On a dû jouer sur plusieurs leviers pour pouvoir donner satisfaction à toutes les personnes qui nous semblaient vraiment relever de cette exonération.

Nous sommes en effet dans une problématique complexe puisque l'objectif d'UBFC est bien de développer l'inscription des étudiants internationaux. Du coup, ce nombre d'étudiants internationaux étant croissant, cela diminue le potentiel d'exonérations d'UBFC d'autant puisque c'est un calcul qui se fait sur la base d'une assiette sur le nombre d'inscriptions.

Et comme nous avons une majorité d'étudiants internationaux dans nos masters, ce qui n'est pas le cas des écoles doctorales où les étudiants nationaux sont majoritaires, cela complique d'année en année ce calcul. Il y a effectivement plusieurs leviers pour pouvoir limiter la complexité. C'est de développer les conventions avec les inscriptions qui sont prises en charge par les pays d'origine de nos étudiants internationaux. C'est le travail que fait au sein d'UBFC le service des relations internationales, conduit par Evgenya Pashayan-Leroy qui a pour préoccupation constante le fait de développer ces conventions de contribution financière à l'inscription de nos étudiants internationaux.

Par ailleurs, c'est une problématique qui sera forcément nationale puisque la question qui concerne tous les reports d'inscription pour diverses raisons des étudiants et tout particulièrement des doctorants est une problématique nationale. Tous les établissements vont donc avoir à traiter cette problématique, sachant que nous sommes vraiment très particuliers puisque notre assiette est d'autant plus réduite que nous avons essentiellement des étudiants internationaux que nous exonérons de fait.

M. Grevey.- Merci. Madame Bépoix a demandé la parole.

Mme Bépoix.- Oui. Si je comprends bien, l'exonération ne vient qu'après l'inscription. Ce qui veut dire que l'étudiant est obligé de payer son inscription et qu'il est remboursé ensuite.

Mme Legard.- Oui. En tout cas, c'est comme cela que nous procédons.

Mme Bépoix.- C'est tout de même un problème pour ceux qui n'ont pas les moyens puisque, du coup, ils ne peuvent pas s'inscrire.

Mme Legard.- Pour ce qui concerne les établissements, les règles d'exonération au regard de leur inscription sont exactement les mêmes que pour tous les autres étudiants.

Pour ce qui concerne nos doctorants, ils avancent effectivement les droits d'inscription et on les rembourse après. Par contre, pour ce qui concerne les étudiants de master qui s'inscrivent dans les établissements, je pense que c'est la même règle mais je ne peux pas m'avancer plus que cela. De mon point de vue, c'est la même règle. Mais ne sont pas pris en compte là-dedans tous les boursiers. Les boursiers sont exonérés de droit par le gouvernement français.

En fait, les personnes qui sont en difficulté d'emblée sont déjà exonérées. On a des exonérations qui sont effectuées d'emblée pour l'ensemble des boursiers.

Mme Bépoix.- Donc les 10 % se rajoutent aux boursiers. On est bien d'accord ?

Mme Legard.- Les 10 % se rajoutent aux boursiers, exactement.

Mme Bépoix.- Cela dit, il faudrait développer des informations par le biais du CROUS, par exemple, parce que cela peut être un frein pour un doctorant qui ne relève pas d'une bourse mais qui n'a pas les moyens de payer son inscription. Ce sont des choses à voir aussi pour l'avenir.

Mme Legard.- En tout cas, au sein des établissements, il y a une procédure qui consiste à faire examiner les dossiers par les services sociaux, par l'assistante sociale qui doit être dans la plupart du temps une assistante sociale du CROUS, en effet. C'est donc déjà fait dans les établissements et peut-être que nous devons faire appel au CROUS pour cette année compte tenu du fait que nous aurons probablement beaucoup plus de demandes d'exonération que les années précédentes.

Mme Bépoix.- Oui, ce serait bien d'y penser.

Mme Legard.- Concernant les inscriptions en master, c'est déjà fait par les établissements, comme je viens de l'expliquer. Pour ce qui concerne les doctorants, ce sont les écoles doctorales qui sont en charge de la procédure de demande d'exonération. Ils interviennent en amont de l'examen de ces demandes par la commission, ils agissent et ils mettent en place les leviers nécessaires pour avoir une vue exacte de la situation du doctorant, avec toute une série de questions qui permettent de mesurer le degré de difficulté du doctorant.

M. Grevey.- Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Ce point était uniquement pour information.

Je vous propose de passer au point 11 qui concerne les élections. Je vais laisser la parole à Monsieur Paris.

11. Point sur le déroulé concernant le processus électoral (constitution des conseils)

M. Paris. - Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous allez bien.

J'ai la charge de vous présenter un calendrier de mise en place du conseil d'administration, du conseil académique et l'élection de leur président.

Le rapport n° 1 qui vous est présenté se décompose en quatre points :

- le rappel de l'installation du conseil d'administration en point 1. Vous aurez toutes les informations dont vous avez besoin.
- pour le conseil académique en point 2,
- le déroulé général dans les grandes lignes de l'élection de la présidence du CA en point 3,
- et du conseil académique en point 4.

On rappelle que le conseil d'administration est composé de trois types de membres – c'est un classique –, les sept représentants des établissements membres, les 24 représentants élus, qui sont en train d'être élus, les 14 personnalités extérieures.

Pour les sept représentants des établissements membres d'UBFC, ceux-ci sont désignés librement par les établissements membres d'UBFC selon les modalités que ces derniers déterminent librement.

Les 24 représentants élus sont en train d'être élus. Le scrutin est toujours en cours jusqu'à vendredi 18 heures avec, normalement, une proclamation des résultats lundi prochain, donc le 9 novembre.

Les 14 personnalités extérieures sont désignées lors de ce que l'on peut appeler une période d'installation du conseil. Des réunions sont prévues, elles vous sont précisées ici. Elles marqueront l'installation du conseil en vue de procéder à l'élection à la présidence de l'établissement non pas comme initialement prévu le 26 novembre, mais le 2 décembre. Tout cela pour bien étendre et laisser le plus de délais possible aux différents acteurs afin qu'ils puissent répondre, qu'ils puissent participer au scrutin.

On vous rappelle les personnalités extérieures en page 2 et le calendrier.

Pour le conseil d'administration, le calendrier est le suivant :

À partir du 9 novembre, il y a proclamation des résultats d'UBFC. À compter de cette date s'ouvre l'appel à candidature pour la présidence de l'établissement. Cet appel à candidature sera clôturé le 24 novembre.

Le 18 novembre – une autre date importante à retenir –, ce sera la réunion des membres d'UBFC qui vont se réunir pour déterminer les personnalités extérieures de leur choix et également proposer des personnalités extérieures. Il y a deux aspects, d'un côté les personnalités extérieures qui sont désignées d'un commun accord et d'autres qui seront certainement proposées et soumises à délibération du conseil d'administration.

Le 19 novembre, le conseil d'administration en formation restreinte aux seules personnalités élues sur la détermination de ces personnalités extérieures. On a parfois des propositions et le conseil d'administration accepte, refuse ou propose autre chose à ce niveau-là. C'est pour cela que l'on parle de période d'installation du conseil. Dans le calendrier, on prévoit le 19 novembre, mais si jamais nous avons affaire à un désaccord, on aurait la possibilité de le reconvoquer à d'autres dates.

Tout cela avec en ligne de mire une fin d'appel à candidature le 24 novembre pour l'élection à la présidence le 2 décembre. Les modalités vous sont précisées au point 3. Ce sont les modalités de rappel concernant qui peut se présenter à l'élection à la présidence, quelles sont les fonctions incompatibles et ce que l'on demande pour répondre à l'appel à candidature, donc un CV et une lettre de candidature avec le détail du projet.

Il y a également l'aspect conseil académique qui reprend peu ou prou la même logique, avec les mêmes différentes qualités de membres, des personnes qui sont désignées par les établissements membres, des personnalités élues et des personnalités extérieures. Les personnalités extérieures ne recouvrent pas nécessairement les mêmes

champs.

Il y a également une période d'installation des conseils. On désigne ici la période d'installation du conseil académique du 18 novembre au 10 décembre.

La réunion du conseil académique d'installation est prévue le 4 décembre, réunion pendant laquelle les membres élus au conseil académique vont déterminer des personnalités extérieures ou valider et/ou prendre acte des personnalités extérieures qui leur sont proposées, pour une élection à la présidence de cette instance prévue le 10 décembre.

Une petite précision que j'avais donnée pour le conseil d'administration et la présidence de l'établissement et qui va également fonctionner pendant l'appel à candidature pour la présidence du conseil académique, cette fois-ci ce dernier se tiendra du 19 novembre au 8 décembre.

Pour rappel :

- du 19 novembre au 8 décembre : l'appel à candidature pour la présidence du conseil académique pour une séance le 10 décembre sur l'élection.

Je crois que je vous ai tout dit concernant ce que j'avais à vous dire et je reste à votre disposition pour toute question.

Mme Attuel-Mendes. - J'ai une question sur la forme de la tenue de l'élection du 2 décembre en présentiel. J'imagine que c'est en raison du secret du vote que c'est cette modalité qui est proposée, Emmanuel ?

M. Paris. - Oui, il y a différents impératifs qui se confrontent. On a déjà une praticité à le faire en présentiel. Il y a une praticité pour vérifier les présents et comptabiliser les votes. Il y a tout cet aspect, mais il y a aussi le fait que si nous ne le faisons pas en présentiel, il serait assez difficile d'imaginer comment on pourrait procéder sans avoir recours à toute une charge d'organisation. Certains établissements le prévoient en France par le biais d'un huissier, soit en recourant au service de prestations, donc en externalisant la procédure.

Il nous a semblé beaucoup simple de le faire en présentiel tout en renforçant les questions sanitaires. En présentiel, cela nous a paru plus simple à organiser.

Mme Attuel-Mendes. - Merci.

M. Grevey. - Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Dufour. - Oui. J'aimerais savoir comment sont choisies les personnalités extérieures et s'il faut faire acte de candidature.

M. Grevey. - Je pense que vous parlez des agglomérations ?

M. Dufour. - Oui.

M. Grevey. - Monsieur Paris, je vous laisse répondre.

M. Paris. - Oui, tout à fait.

Pour cela, il faut préciser pour quel conseil. Là, on va parler du conseil d'administration...

M. Dufour. - Oui, c'est ça.

M. Paris. - On parle donc bien de la même chose.

Pour le conseil d'administration, je le précise pour tous les administrateurs, il y a

quatre représentants d'agglomération urbaine dont deux représentants des agglomérations du département de Bourgogne et deux autres des agglomérations du département de Franche-Comté qui sont proposés.

Les candidatures sont tout à fait libres. Vous pouvez donc tout à fait nous contacter. Pour répondre à votre question, il n'y a pas de formalisme particulier, toutes les agglomérations qui sont visées ici peuvent tout à fait candidater à cette élection.

M. Dufour.- Il faut donc que l'on fasse acte de candidature ?

M. Paris.- Il n'y a pas nécessairement d'acte de candidature. Mais oui, soit vous pouvez porter votre acte de candidature directement auprès de nos services, auquel cas les questions seront abordées lors de la réunion du 18 novembre, donc la fameuse réunion de détermination des personnalités extérieures en présence des représentants des établissements membres d'UBFC. Soit vous pouvez également faire porter votre candidature au travers de ces derniers, c'est-à-dire que les personnes qui assistent à cette réunion vous proposent.

J'aurais donc tendance à vous répondre que vous pouvez faire acte de candidature, mais pas nécessairement auprès de nous puisque des établissements membres pourront porter votre candidature à cette réunion.

M. Dufour.- Parce que je suis représentant de Pays de Montbéliard Agglomération, mais aussi du pôle métropolitain Belfort Montbéliard.

M. Paris.- D'accord.

Mme Dupouët.- Dans le rapport n° 11 où vous parlez des 14 personnalités extérieures, il n'est pas fait mention des quatre représentants des agglomérations du territoire. Je pense que c'est un oubli, mais qu'il faut réparer. Ou alors je n'ai pas compris.

M. Grevey.- Oui, il s'agit clairement d'un oubli. Je vous remercie de l'avoir détecté.

Mme Dupouët.- Comment peut-on faire acte de candidature ?

M. Grevey.- Vous pouvez faire un courrier à l'adresse d'UBFC ou bien vous pouvez vous manifester auprès des chefs d'établissement en leur indiquant que vous vous portez candidat. L'information passera et ensuite c'est le conseil d'administration qui va choisir quelles agglomérations seront retenues, en sachant qu'on en aura deux de Bourgogne et deux de Franche-Comté.

Mme Dupouët.- Merci beaucoup.

M. Piat.- Dans le contexte actuel pour l'UFC et son chef d'établissement, c'est une question presque compliquée. Je ne sais plus quand sont les dates de nomination côté UFC.

M. Grevey.- Le chef d'établissement de l'UFC, c'est le 17 novembre. Mais on peut passer par l'ENSMM, par l'UTBM ou d'autres.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Frerebeau.- Cela veut donc dire que le CESER qui est actuellement personnalité qualifiée doit refaire une demande de candidature. C'est cela ?

M. Grevey.- Non. Normalement, le CESER va ou a reçu un courrier - il est parti hier ou avant-hier – pour lui demander de nommer ses deux représentants.

Mme Frerebeau.- D'accord. Je vous remercie.

M. Grevey.- C'est le CESER qui décide de ses représentants, de même que le Conseil régional.

Mme Frerebeau.- D'accord. Je vous remercie.

M. Grevey.- Madame Bépoix.

Mme Bépoix.- J'ai une question annexe qui n'a rien à voir avec les personnalités extérieures. J'ai écrit à Monsieur Paris qui n'a sans doute pas eu le temps de me répondre puisque je pense que là, il avait pas mal de travail. On aimerait connaître les noms des assesseurs qui ont été tirés au sort pour les élections. Est-il possible d'avoir les noms de ces personnes ?

M. Paris.- Oui, tout à fait. L'arrêté est publié, il est en ligne. Tout est publié.

Mme Bépoix.- D'accord. Merci.

M. Grevey.- Je vous propose d'en rester là sur ce sujet. Je crois que nous sommes arrivés à la fin des sujets qui étaient planifiés.

12. Questions diverses

On arrive dans la partie « questions diverses », avez-vous des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ? Madame Attuel.

Mme Attuel-Mendes.- C'était pour rebondir sur un point qu'on avait évoqué lors du précédent CA. On avait évoqué de valider, lors du prochain CA - donc celui d'aujourd'hui -, la composition de la commission des statuts, de mémoire.

C'était donc pour voir s'il fallait faire quelque chose ou pas.

M. Grevey.- Nous avons prévu de valider les experts et de valider la méthodologie de travail, sauf que sont arrivées les élections et que nous n'avons pas réussi à avoir de retour des experts que nous avons sollicités. Et comme Monsieur Paris a été aussi beaucoup pris avec la mise en place du scrutin, nous n'avons pas trouvé le temps de réunir la commission des statuts. Mais nous avons fait un rétroplanning de façon à ce que dès que le nouveau conseil d'administration sera en place, nous puissions la réunir très vite et, ensuite, on prévoit des réunions de travail toutes les semaines.

On s'est fait prendre par le temps ; nous en sommes désolés mais, à un moment, on ne peut plus faire suffisamment de choses.

Mme Attuel-Mendes.- Merci.

M. Dufour.- Je voudrais demander un rendez-vous au futur président d'UBFC.

M. Grevey.- Il faut attendre le scrutin et on lui fera passer l'information.

M. Dufour.- Voilà, c'est pour que ce soit noté.

M. Grevey.- D'accord.

M. Dufour.- Merci.

M. Grevey.- Je vous en prie.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y a pas d'autres interventions souhaitées, je voudrais à nouveau vous remercier pour votre engagement au cours de ces cinq années au service du site universitaire, au service d'UBFC parce que vous avez fait un travail qui était quelquefois ingrat, mais qui était fort utile et très important. Je voudrais donc me faire le porte-parole des équipes d'UBFC qui m'ont demandé de vous remercier pour votre constante implication dans tous les projets.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne poursuite. Nous aurons peut-être la chance de nous retrouver dans des aventures ultérieures.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 17)